Communauté de Communes du Pays de Salers
Place du Château
15 140 SALERS
04.71.40.72.09 - contact@pays-salers.fr

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017

19 décembre 2016

INTRODUCTION DU PRESIDENT

Cette séance de Conseil Communautaire est consacrée aux orientations budgétaires de notre collectivité. Elle est également l'occasion de faire un bilan des programmes et actions engagés au cours de l'année écoulée.

Depuis plusieurs années maintenant nous évoluons dans un climat de profondes mutations des collectivités locales. Fusion de régions, fusion des EPCI ont été à l'ordre du jour ces derniers mois et ont considérablement impacté la vie de nos collectivités. Le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale arrêté par la CDCI prévoyait la fusion des Communautés des Pays de Salers et Mauriac. Notre Conseil Communautaire ainsi que 22 communes sur 27 ont émis un avis défavorable à ce projet. Le Préfet du Cantal qui en avait capacité par la loi a décidé de ne pas exercer son droit de « passer outre » et a donc entériné l'expression démocratique de notre territoire.

Quant à elle, la loi NOTRe nous a imposé, d'une part, de mettre en conformité nos statuts et, d'autre part, d'engager des réflexions concernant la prise en compte des compétences eau et assainissement d'ici 2020 au plus tard.

L'environnement financier dans lequel nous évoluons reste peu favorable. Si le Président de la République a décidé de réduire de moitié la contribution du bloc communal au redressement des comptes publics pour l'exercice 2017, le Premier Ministre a dans le même temps annoncé le gel du FPIC à 1 milliard d'euro, dont la perception nous permettait de limiter l'impact des baisses de dotations. Le Gouvernement a donc une nouvelle fois cédé à la pression des territoires « aisés » qui rechignent à voir les mécanismes de péréquation horizontale se déployer. De plus, ne perdons pas de vue que la part de l'effort non demandé au bloc communal n'est en aucun cas une annulation mais simplement un report par étalement.

Outre la reconduction de nos différentes actions en faveur de nos administrés, nous finaliserons cette année 2 importants programmes destinés à créer de l'activité économique sur notre territoire avec l'aménagement d'un « hôtel d'entreprises » et d'un centre d'hébergement au Col de Légal. 2017 verra également l'engagement du programme « Desprat-Couderc ». De même, les études concernant le développement du site de Longairoux et d'un parc aventure dans la forêt communale du Falgoux seront finalisées et vous seront présentées pour validation. D'autres réflexions seront engagées qu'elles concernent l'eau et l'assainissement, les hébergements touristiques ou encore la halle économique, ….

Enfin, n'ayons aucun complexe et soyons fiers de notre action. En effet, labellisé Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) par le Ministère de l'environnement en 2015, ce dernier vient de valider la 2ème tranche de notre programme en nous attribuant une enveloppe de 1,5 millions d'euros démontrant ainsi la pertinence de nos projets.

Le professionnalisme de nos services et les efforts de gestion nous permettent de dégager les moyens nécessaires à la conduite de nos actions et de nos programmes d'investissement sans impacter sur l'équilibre financier. Cependant, si le contexte économique nous conduit à plus de rigueur nous devrons tout de même faire preuve d'initiative pour construire l'avenir de notre territoire.

ELEMENTS DE CONTEXTE

Une croissance mondiale faible et des facteurs d'incertitude en hausse

La croissance mondiale reste faible et stagne à un rythme inférieur à 3 %. Son niveau est largement impacté, d'une part, par le ralentissement structurel de la Chine dont le taux de croissance se situe désormais autour de 6,5 % bien loin de ses plus hauts niveaux, et d'autre part, par la décélération des économies développées au deuxième trimestre 2016.
L'économie américaine est également en phase de ralentissement. En effet, la baisse du prix du pétrole pèse sur les entreprises du secteur et l'appréciation du dollar freine les exportations.
A contrario, ces mêmes facteurs avaient contribué à soutenir un bon niveau de croissance fin 2015 et début 2016. Cependant aujourd'hui ils tendent à s'atténuer et l'économie européenne ralentit. Si l'Allemagne mais surtout l'Espagne enregistrent encore une croissance positive, la France et l'Italie redémarrent timidement après avoir stagné au deuxième trimestre.
Aujourd'hui, les perspectives mondiales restent peu encourageantes du fait de nombreuses zones d'incertitude et de risques d'instabilités politiques avec les élections en France, en Allemagne, et aux Etats Unis, ou encore la transition de l'économie chinoise, le Brexit, voire la gestion des migrants et les risques d'attentats.

Un niveau de croissance jugé décevant en France

Sur la première moitié de l'année la croissance française a été contrastée. En effet, le 1ier trimestre a été relativement dynamique avec une progression de +0,7% bénéficiant traditionnellement des dépenses de chauffage des ménages. Au second trimestre l'activité Française a marqué le pas avec un PIB de -0,1% malgré un baril de pétrole qui reste à des niveaux nettement inférieurs à 2014 et des taux de crédit toujours extrêmement bas.
Selon la première estimation publiée par l'INSEE, le PIB augmenterait de 0.2% au 3ième trimestre portant ainsi l'acquis de croissance à 1.1% depuis le 1ier janvier.
Pour le 4ième trimestre les prévisions de croissance de la Banque de France sont de 0.3%. La progression annuelle du PIB atteindrait alors 1.4% au lieu des 1,5% visés par le Gouvernement.

Pour l'année 2017 considérant le contexte d'incertitude, bon nombre d'instituts de prévision revoient leurs hypothèses de croissance à la baisse. Cela d'autant que la situation de l'emploi reste préoccupante et la situation des finances publiques est toujours examinée avec attention par nos partenaires. Si le FMI a réduit sa prévision de 1.5 à 1.25%, la Banque de France conserve quant à elle un objectif de 1.5% pour 2017.

Le taux de chômage reste aux alentours de 10 % et devrait durablement se situer sur ces niveaux, les anticipations ne prévoyant qu'une faible décrue (9,1 % en 2019 selon le FMI). Les derniers chiffres mettent en évidence le marché fragile de l'emploi. En effet, après une hausse de +1,4% en août, une baisse surprenante par son ampleur en octobre de -1.9%, les chiffres restent peu favorables et conduisent à un niveau de chômage de 9,7%.

L'économie Cantalienne fragilisée par la crise

Sur le plan départemental, malgré une légère amélioration de la situation en 2015, l'économie cantalienne peine à entrevoir une sortie de crise.

Ainsi le chiffre d'affaire des entreprises a baissé de -8,9% au 1ier trimestre 2016 (T1) par rapport au 1ier trimestre 2015 et de -4,8% au 2ième trimestre (T2) à période comparable contre +4,2 et +0,9% au niveau régional. Ces données masquent d'importantes disparités avec le secteur du bâtiment qui a accusé la plus forte contraction au T1 avec -8,1% mais se reprend au T2 en maintenant son niveau d'activité et l'industrie manufacturière qui de -1,7 au T1 progresse à +1,1 au T2 2016 par rapport à 2015. Le secteur du commerce quant à lui reste fragilisé avec des évolutions de -2,6 à -1,8% sur les 2 premiers trimestres.

L'investissement s'est quant à lui effondré au cours des 2 premiers trimestres 2016 avec des niveaux inférieurs respectivement de -31,8 et -18,8% par rapport à l'année précédente traduisant ainsi le faible niveau de confiance dans la reprise de la part des dirigeants. Là aussi le secteur du bâtiment s'effondre avec – 42,6% contre -17,5% pour le secteur du commerce et + 9% pour l'industrie manufacturière.

Les exportations ont baissé de -18,5% au T1 pour repartir à la hausse au T2 à +13,6%. La baisse sur 1 an atteint -15.4%.

S'agissant de l'agriculture les perspectives restent fragiles : problèmes de sécheresse, campagnols, sanitaire avec la FCO, prix du lait et de la viande en baisse. Conformément aux autres secteurs d'activités, le chiffre d'affaire déclaré en 2016 en agriculture traduit une baisse d'activité très sensible dans le Cantal.

Le bilan de la fréquentation touristique cet été est plutôt satisfaisant même si le secteur de l'hôtellerie et la restauration traditionnelle est fragilisé par une fenêtre de réservation plus courte et de nouveaux comportements de consommation (séjours de dernières minutes, plus courts, des consommateurs qui dépensent moins).

Par contre, sur le marché de l'emploi, l'évolution est plutôt favorable, essentiellement du fait du secteur tertiaire. Ainsi, si au T1 2016 on comptait 24 418 emplois salariés dans le Cantal au T2 ils étaient de 24 579. Cependant, il est à noter que les Déclarations Uniques d'Embauches ont quant-à elles baissé de -1,9% sur un an glissant. Le taux de chômage diminue de 0,4 % dans le Cantal et se situe aux alentours de 6.5%. Cependant, il convient de noter que 30 % des actifs partiront en retraite d'ici 2020.

Les marchés financiers et les conditions de financement des collectivités

Dans un contexte où la croissance mondiale donne des signes de léger ralentissement et où de nombreux risques politiques pèsent sur l'année 2017, les marchés sont dans l'attentisme.
Les politiques monétaires restaient jusque là expansionnistes dans de nombreux pays, même si l'effet de ces politiques sur la croissance est relativement faible. Cependant, depuis l'élection Américaine, la Banque Fédérale a laissé entendre qu'elle pourrait procéder à un relèvement de ses taux dans les tout prochains mois. La Banque Centrale Européenne (BCE), quant à elle, a opté pour le statu quo, seule la Banque

d'Angleterre réagissant au Brexit a réduit ses taux et annoncé un programme d'intervention sur les marchés par le rachat de titres.
Aujourd'hui, tout le monde s'accorde à penser que la politique monétaire conciliante de la BCE pourrait être prolongée et/ou le taux de dépôt (-0,40 %) pourrait être abaissé (-0,5 %). C'est pourquoi les marchés anticipent aujourd'hui des Eonia (taux au jour le jour) en baisse, et des Euribor 3 mois négatifs pour les 5 prochaines années.

Concernant les conditions offertes aux collectivités, deux tendances ressortent :
Pour un taux variable (indexation Euribor 3 mois) la marge moyenne constatée est autour de 0,80 % pour un emprunt à 15 ans et mi-septembre, une collectivité peut espérer emprunter aux alentours de 1 % en taux fixe pour la même maturité. Les maturités à 20 voire 25 ans sont désormais largement proposées, de même que les phases de mobilisation en revolving.

Les grandes lignes du projet de Loi de Finances 2017

Le Gouvernement a confirmé l'objectif de ramener le déficit en 2017 en dessous des 3%, limite fixée par le traité de Maastricht. Ainsi, s'il vise un déficit de 2,7% il convient toutefois de rappeler que l'objectif affiché en 2012 était l'atteinte de l'équilibre en 2017.
Les hypothèses de croissance restent néanmoins limitées à 1,5 % pour 2016 et 1,6 % en 2017.
Pour atteindre l'objectif de déficit public de -2,7 % et prendre en compte les dépenses supplémentaires et baisses d'impôts déjà annoncées pour 2017, le Gouvernement devra trouver 9 milliards d'euros de recettes ou d'économies à réaliser…

Pour les collectivités, ce PLF devrait apporter des retouches à minima concernant la dotation globale de fonctionnement (DGF), et confirmer la réduction de la baisse des dotations pour le seul bloc communal, en précisant certaines dispositions consécutives à la mise en œuvre de la loi NOTRe.

La baisse globale des dotations de l'Etat serait de 2,63 milliards d'euros au lieu de 3,67 milliards en 2015 et 2016, du fait de la moindre contribution du seul bloc communal annoncée par le Président de la République. La répartition sera la suivante :

- 1,03 milliard pour le bloc communal (70 % communes, 30 % intercommunalité) ;
- 1,148 milliard pour les Départements (montant identique au PLF 2016) ;
- 451 millions pour les Régions (montant identique au PLF 2016).

Enfin, le 1ier Ministre a annoncé le 5 septembre dernier, à Bourg en Bresse, qu'il renonçait à l'augmentation, pourtant prévue, du Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) de 150 millions. Ce dernier restera donc figé à 1 milliard en 2017. Ce fond est alimenté par un prélèvement sur les Intercommunalités et communes favorisées et réservé aux EPIC et Communes pauvres.

SITUATION FINANCIERE

A. Les recettes de la collectivité

1. La fiscalité

Je vous rappelle que nos taux d'impositions sont stables depuis 2009. Seules l'évolution des bases, votées par le législateur font évoluer nos produits de fiscalité.
D'autre part, nous avons décidé de mettre en place un système spécifique de dégrèvement d'impôts aux contribuables. Ce ne sont pas des dégrèvements compensés par l'Etat, à savoir :

- Pour la taxe d'habitation : majoration de 5 points l'abattement pour charges de famille en faveur des personnes de rang 3 et plus➔ perte de recettes de 14 500 € environ
- Pour la taxe foncière sur le bâti, nous avons conservé l'exonération de droit en faveur des constructions nouvelles ➔ perte financière de 90 000 €
- Exonération des gîtes ruraux et des meublés du champ de la CFE➔perte de 50 000€. Cette dernière exonération est en partie compensée par l'application de la taxe d'habitation

➔L'ensemble de ces avantages fiscaux s'élève donc à plus de 110 000 €.

Les bases d'imposition progresseront de 1%. Pour le Pays de Salers, elles devraient être de l'ordre de :

- 10 110 100€ pour la taxe d'habitation (rappel : notre taux est de : 12.02%)
- 7 130 600€ pour le foncier bâti (rappel : notre taux est de : 1.45%)
- 963 700€ pour le foncier non bâti (rappel : notre taux est de : 10.37%)

Je vous rappelle que ces recettes fiscales ne sont pas nettes pour la collectivité. En effet, depuis la réforme de la taxe d'habitation et la mise en place du FNGIR, nous sommes prélevés au titre du FNGIR de 840 840€ annuellement.

La Cotisation Foncière des Entreprises est plus volatile du fait de la composition de ses bases. Je vous rappelle que notre taux est de 29.59% et que les bases estimées en 2016 sont de 1 101 000€.

Je vous rappelle que la communauté de communes reverse aux communes l'attribution de compensation de taxe professionnelle : soit 638 539€ annuellement. Ce montant est figé, il n'évolue qu'en fonction des modifications de compétences de la CC et des transferts de charge inhérents à ces modifications.
La communauté de communes supporte donc l'ensemble des évolutions de CFE à la baisse comme à la hausse. En effet, par l'intermédiaire du Fonds de Compensation de la Taxe Professionnelle fixé en 2004, les communes bénéficient d'une garantie de recettes et ne sont nullement impactées par les variations qui sont intégralement supportées par la communauté de communes.

	2012	2013	2014	2015	2016	2017 estimées
Ressources fiscales	1 898 532€	1 958 902€	1 990 458€	1 970 059€	1 976 252€	1 996 015€
Prélèvement FNGIR	838 993€	848 792€	857 839€	860 000€	840 840€	840 840€
Reversement aux communes des ACTP	644 399€	644 399€	638 539€	638 539€	638 539€	638 539€
Ressources fiscales nettes	415 140€	465 711€	494 080€	471 520€	496 873€	516 635€

2. Les Dotations

i. La Dotation Globale de Fonctionnement

Année	Montant de DGF	Evolution
2012	**437 709,00 €**	
2013	**434 090,00 €**	**-0,83%**
2014	**415 445,00 €**	**-4,30%**
2015	**372 855,00 €**	**-10,25%**
2016	**331 258,00 €**	**-11,16%**
2017 estimée	**310 000,00 €**	**-6,42%**

Nous avons perdu depuis l'année 2012 près de 107 000€ de DGF annuelle. Les annonces présidentielles laissent envisager une baisse moins importante pour l'année 2017, mais qui devrait quand même s'élever à 20 000€ pour le Pays de Salers.
Nous nous attachons donc à travailler tous les composantes du coefficient d'intégration fiscale qui comme vous le savez est une équation à différentes données : population, mutualisation, transfert de compétences…

D'autre part, la DGF est composée de différentes dotations notamment un montant bonifié : la dernière modification de nos statuts et l'intégration d'au moins 3 compétences parmi le groupe de 9 optionnelles, nous a permis de conserver cette part de DGF bonifiée. Toutefois, nous ne pouvons que nous interroger sur la pérennité de son montant *(ie : 99 124€ en 2016)*

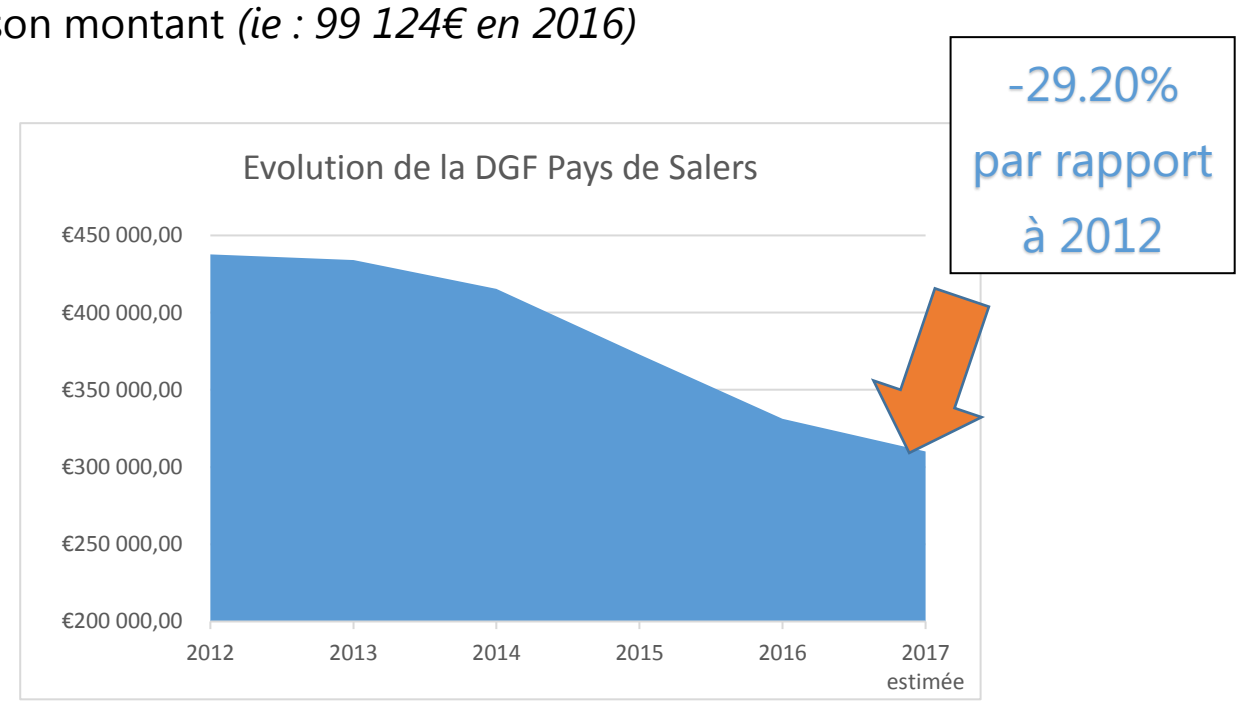

j. La Dotation de compensation

La loi de Finances 2017 prévoit une baisse des dotations de compensation (des mesures fiscales) de l'ordre de 22% pour 2017.
Les mesures de compensation sont dépendantes du type d'impôts compensés. N'ayant pas le détail, cette proportion nous laisse imaginer une baisse de l'ordre de 15% pour 2017. Je vous rappelle que le montant de nos dotations de compensation 2016 était de 176 301€, nous pouvons donc estimer le montant de 2017 à 150 000€

k. *Le Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales*

Evolution du FPIC de sa mise en place à 2016

Nom Communes	2013	2014	2015	2016
ALLY	7 977	11474	14659	17607
ANGLARDS DE SALERS	10 040	14427	20137	23910
BARRIAC LES BOSQUETS	2 085	2940	4245	4623
BRAGEAC	659	885	1214	1480
CHAUSSENAC	2 578	3767	5142	6317
ESCORAILLES	670	1011	1452	1802
LE FALGOUX	2 071	2950	4256	5112
LE FAU	583	829	1185	1460
FONTANGES	3 102	4542	6258	7505
FREIX ANGLARDS	1 920	2961	4222	5008
GIRGOLS	935	1255	1701	2086
PLEAUX	16 857	24094	33971	41200
ST BONNET DE SALERS	3 002	4193	5800	6884
ST CERNIN	11 607	16806	24256	29588
ST CHAMANT	4 122	5588	7494	8806
ST CIRGUES DE MALBERT	2 795	4206	6049	7562
STE EULALIE	2 472	3606	4917	5852
ST ILLIDE	8 197	10821	14757	17897
ST MARTIN CES	1 636	2402	3224	3705
ST MARTIN VX	7 947	10945	15022	17882
ST PAUL DE SALERS	1 280	1823	2519	3043
ST PROJET DE SALERS	1 201	1696	2269	2837
ST VINCENT DE SALERS	1 188	1722	2466	3035
SALERS	3 301	4636	6242	7842
TOURNEMIRE	1 728	2372	3258	3787
LE VAULMIER	1 006	1446	1957	2396
BESSE	1 493	2084	2937	3374
CC PAYS DE SALERS	42 379	64831	89663	111071
TOTAL	146 844	210 312	291 272	353 671

Contrairement à ce qui avait été prévu à la création du FPIC avec une montée progressive de celui-ci, le montant du FPIC 2017 sera stabilisé au niveau du montant 2016.

L'argument qui consistait à justifier la baisse de la DGF par une augmentation du FPIC est donc désormais caduque.

B. Notre endettement

Comme nous nous y étions engagé :

- Nous avons favorisé l'autofinancement pour les projets du budget général, à savoir principalement : Hôtel d'entreprises et restructuration du Col de Légal
- Nous avons eu recours à l'emprunt sur le budget ordures ménagères à hauteur de 150 000€, afin de ne pas impacter significativement notre taux de TEOM
- Nous avons prévu l'emprunt complémentaire de la coopérative de St Bonnet mais nous ne l'avons pas encore réalisé (cf § sur la coopérative)

La structuration de notre endettement est donc la suivante :

	Capital Emprunté en €	Capital restant dû au 31/12/2016 en €	Annuité 2017 En €	Fin d'emprunt	Recettes /loyers
Budget Général	500 000	257 839	44934,91	01/02/2024	Budget gal
ZA de Pleaux	121 500	30 261	10966,64	25/08/2019	Budget gal/vente
ZA des 4 routes	1 600 000	1 037 500	183593,34	25/01/2025	Budget gal/vente
Déchetteries	900 000	743 750	94 058.40	01/02/2031	TEOM
Bâtiment Lavergne	232 200	88 712	20240,08	25/04/2022	Loyers
Bâtiment Veyrière	100 000	38 847	8405,17	01/01/2022	Loyers
Bâtiment Farges	421 500	205 030	43793,89	25/05/2024	Loyers
Coop St Bonnet	2 000 000	1 593 247	185565,88	25/12/2027	Loyers
TOTAL	5 875 000	3 995 186	581 199,13		

Comme vous pouvez le constater près de 44% de notre capital emprunté concerne des opérations d'immobilier d'entreprises. Ces emprunts sont donc couverts par des loyers mensuels. A ce jour, aucun retard de paiement n'a été enregistré par les services.

Si le bouclage de l'opération de la coopérative de St Bonnet et les futures opérations d'immobilier d'entreprises vont nous contraindre à avoir de nouveau recours à l'emprunt (couverts par des loyers), l'ensemble des opérations que je vous propose de valider pour l'exercice 2017 pourront être autofinancées.

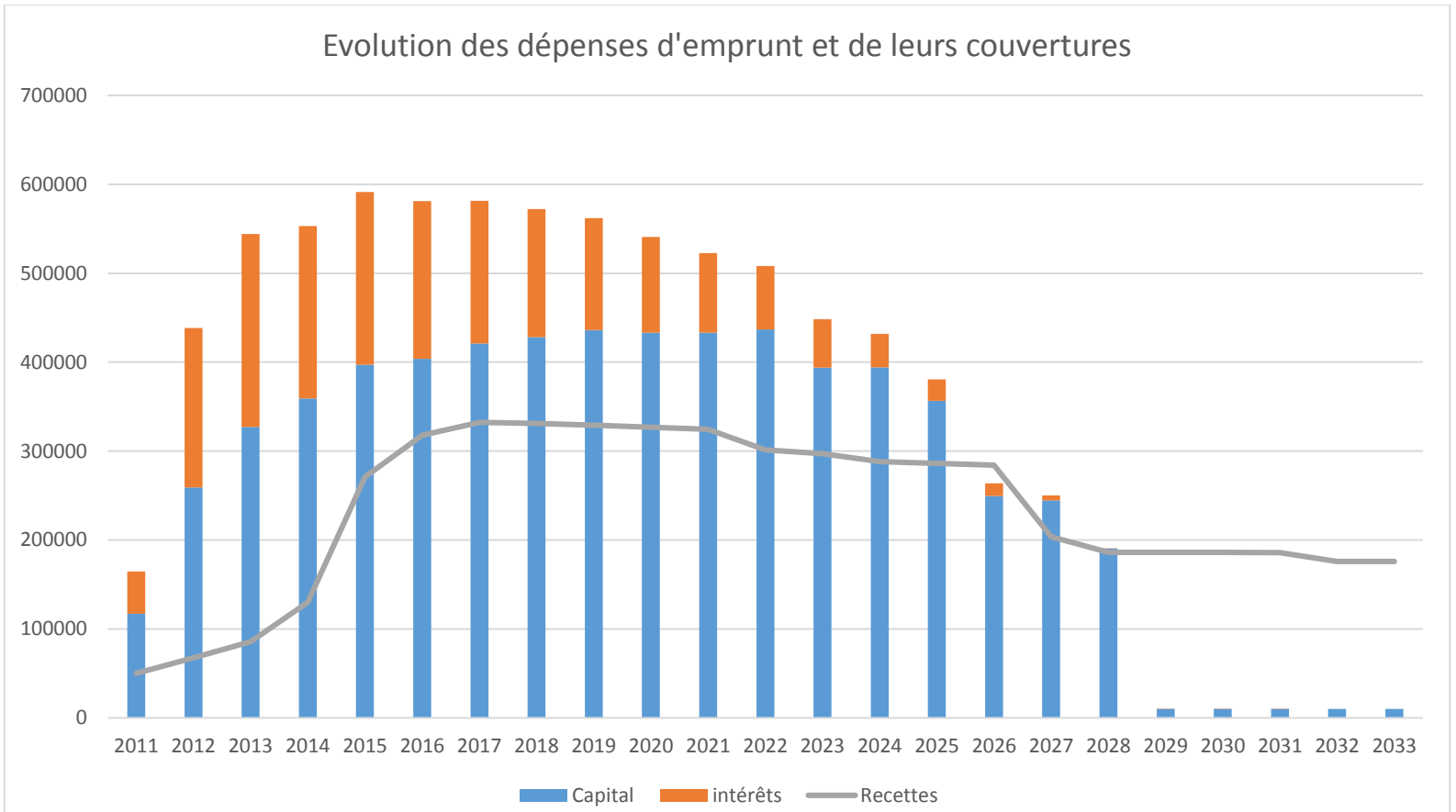

C. Notre équilibre

Notre capacité d'autofinancement nette pour 2016 devrait s'élever à 730 000€. Nous dégageons une CAF nette supérieure à la moyenne régionale des EPCI de notre strate (pour 2015 CAF nette CC Salers : 61€/hab ; EPCI de même strate au niveau régional : 53€/hab, EPCI de même strate au niveau national : 43€/hab)

D'autre part, nous pourrons afficher un excédent de fonctionnement cumulé de l'ordre de 2 865 000€ (avant virement à la section d'investissement). C'est cet excédent qui va nous permettre d'autofinancer une importante partie de notre programme d'investissement.

D. Nos engagements

Comme vous l'avez compris, nous souhaitons rester dans une logique d'optimisation financière :

- en limitant le recours à l'emprunt à son maximum et en consommant nos excédents,
- en poursuivant notre logique de gestion qui nous permet de dégager une marge de manœuvre annuelle significative.
- en suivant les logiques des financeurs qui fonctionnent de plus en plus par appel à projet.

D'autre part, nous nous engageons à :

- assurer nos engagements notamment en terme de services à la personne
- maintenir un niveau de CAF nette supérieure à 550 000€ au 31 décembre 2017
- à ne recourir à l'emprunt que pour les projets d'immobilier d'entreprises (coop et distillerie)

Dans le cadre de cette logique et afin de permettre d'assurer l'ensemble de nos engagements (notamment le commencement de tous les projets TEPCV au cours de l'année 2017), nous allons avoir recours à l'emploi d'un chargé de mission.

L'organisation de la communauté de communes

Au 1er janvier 2017
- Administratif: 4.1 EQTP
- OM: 7.9 EQTP
- Mis à disposition de l'OT: 2,5
TOTAL: 14,5

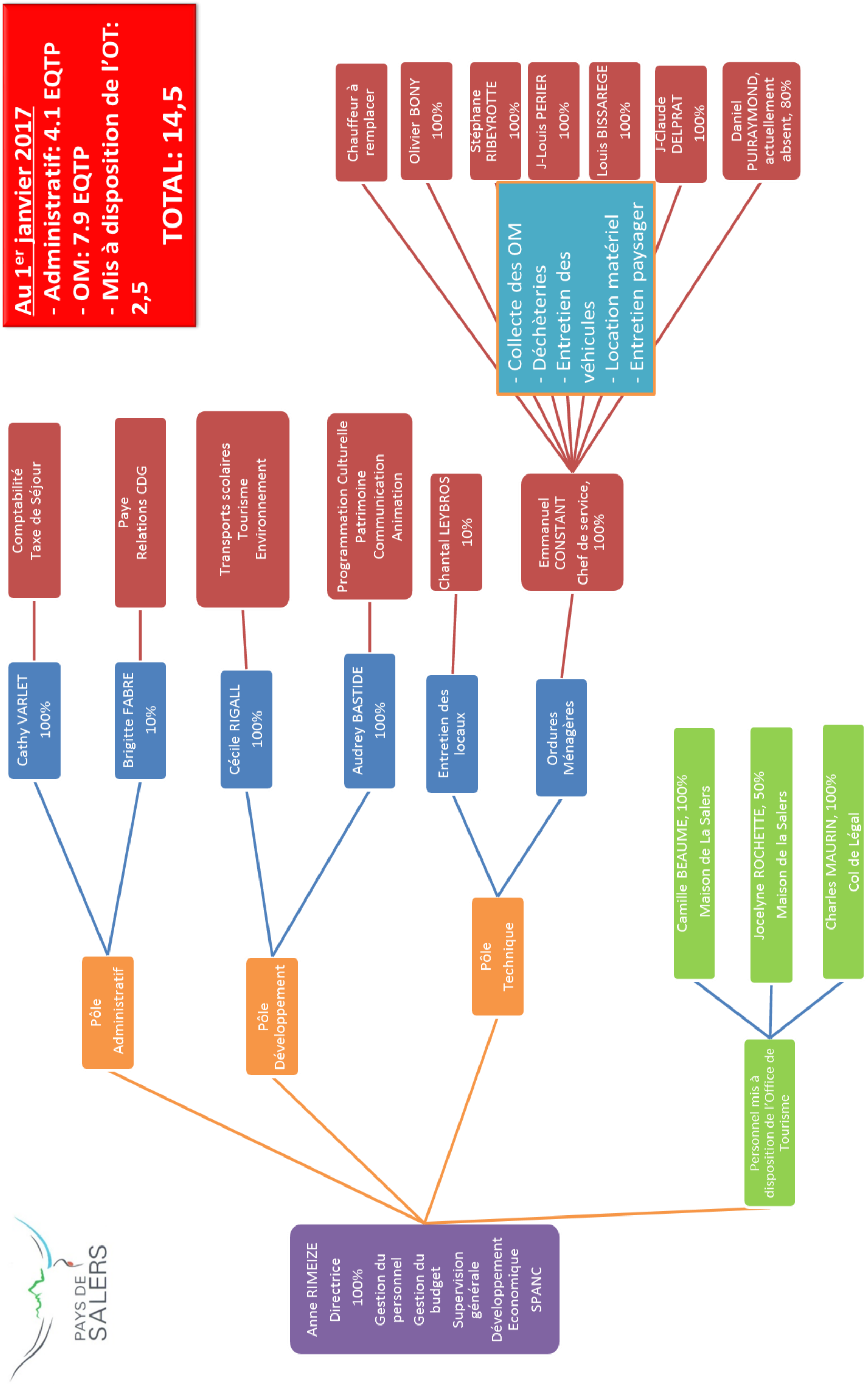

Office de tourisme au 1er janvier 2017 : 6.5 EQTP (dont 2.5 mis à dispo par la CC)

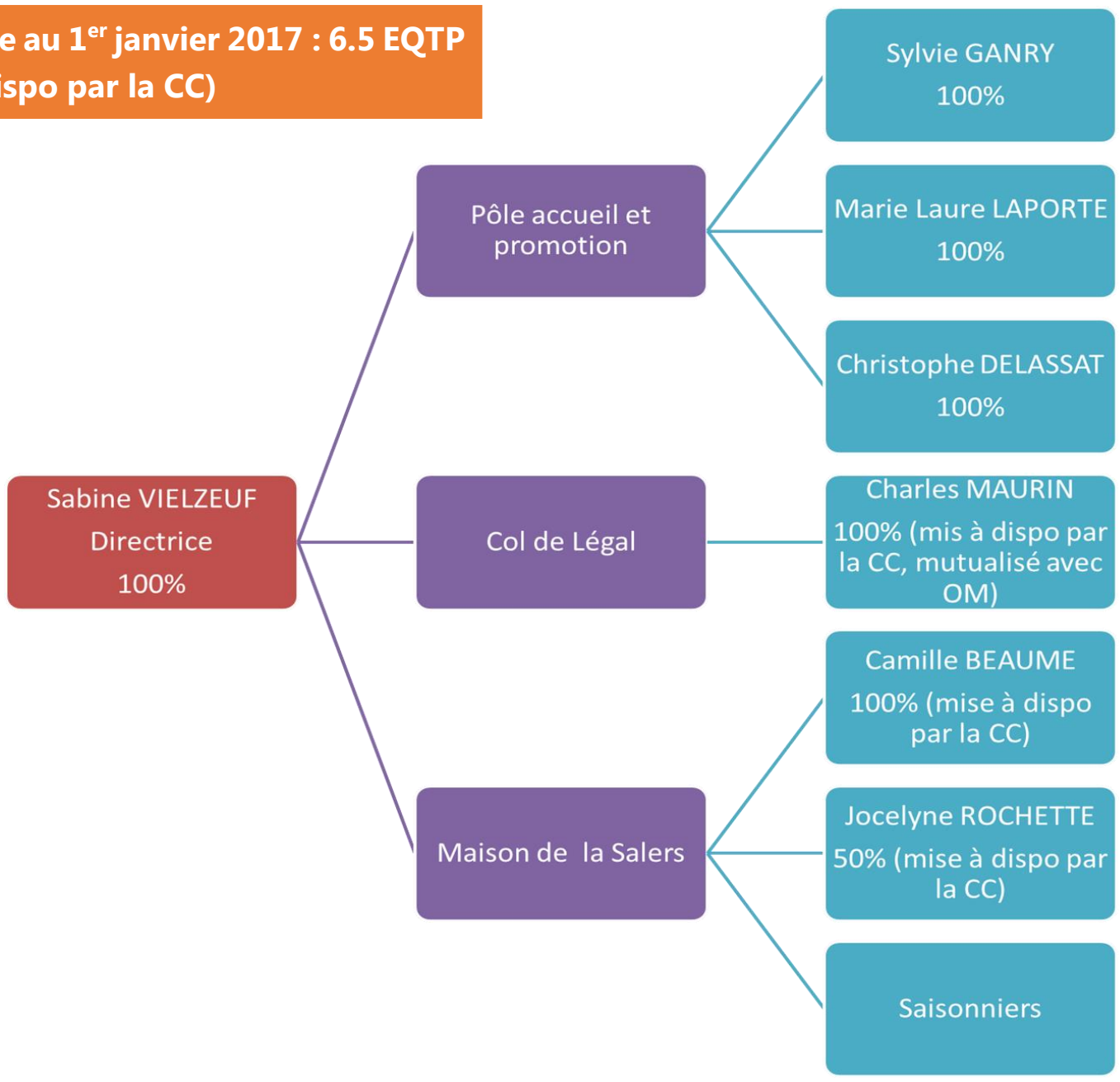

Volume de travail administratif

- **Courrier : + de 15 000 envois**
- **Nombre de mandats codecom : 1421**
  - *Budget Général : 903*
  - *OM : 435*
  - *Autres budgets annexes : 83*
  - *Office de tourisme : 498*
- **Nombre de titres codecom : 1016**
  - *Budget Général : 658*
  - *OM : 125*
  - *Autres budgets annexes : 233*
  - *Office de tourisme : 278*

Nombre de consultations : 17

- TRAVAUX :
  - Col de Légal
  - Hôtel d'entreprises
  - Office de tourisme de Salers
  - Aires de covoiturage
  - Caves coopérative
- FOURNITURES :
  - Sel de déneigement
  - Sacs poubelle
  - Equipements numériques (2 fois)
  - Equipement d'entretien paysagers
  - Karcher
  - Véhicule de service
  - PC de la collectivité
  - Tripodes commission patrimoine
- PRESTATIONS DE SERVICES :
  - Etude sur la valorisation des boues de STEP
  - Etude conception réception d'un projet touristique vallée du Mars
  - Emprunt déchetterie
  - Diverses missions (SPS, contrôle technique, diag amiante)

Développement économique

A. Les zones d'activités économiques

Je vous rappelle que nous disposons de 4 zones d'activités, trois d'intérêt local et une à vocation plus large.

En 2016, nous avons eu la confirmation de la réservation du terrain de 5300m² à la ZA de St Cernin pour la création d'un crématorium.

D'autre part, nous avons amené au capital de la SEM Salers Développement le foncier nécessaire (15 000m²) à l'aménagement de l'unité de méthanisation des 4 routes de Salers.

D'autre part, je vous rappelle que nous avons aménagé sur la zone de Pleaux 3 opérations d'immobilier d'entreprises avec les structures suivantes : Lavergne (plombier), Veyrière (menuisier) et Farges (Bâtiland).

Nous avons toujours le projet de créer un pool d'ambassadeur du territoire. Pour cela, je vous invite à nous faire remonter des contacts de personnes ressources : chefs d'entreprises, cadres, d'entreprises intérieures ou extérieures au territoire ; qui pourraient être intéressés pour être vecteur d'image positives du Pays de Salers.

B. Hôtel d'entreprises

Les travaux de notre hôtel d'entreprises ont débuté à l'automne pour une période de 12 à 14 mois.
Je vous rappelle que l'étude que nous avons menée en 2013 a conclu à l'absence de structures immobilières disponibles et pratiques pour les entreprises et les créations d'entreprises. L'aménagement que nous sommes ne train de réaliser va donc nous permettre de disposer de surfaces répondant à des besoins variés :

- Une partie halle de 1217 m^2 divisible en unités de différentes tailles allant de 186m^2 à 372m^2, avec bureaux, vestiaires et sanitaires. La séparation est faite d'un simple cloisonnement amovible mais isolant permettant une parfaite flexibilité.
- Une partie bureau de 280m^2 constituée d'une dizaine de bureaux. Ces bureaux se partagent des espaces communs et une grande salle de réunion.
- Un espace télétravail

Nous avons inscrit cet outil économique dans une véritable démarche environnementale :

- Parfaite intégration paysagère
- Des sheds orientés au nord afin d'avoir une lumière diffuse dans les ateliers et éviter la surchauffe et la consommation électrique
- Une surface de 642m^2 de capteurs photovoltaïques (orientation idéale), permet d'être autonome en énergie, voire d'en revendre
- Un chauffage par le biais de l'unité de méthanisation à proximité
- Pour la partie bureau orientée au sud, des dispositifs architecturaux pour favoriser les apports en énergie solaire passive
- Un bâtiment parfaitement isolé

Coût 2017 : 1 560 000€HT de travaux - 890 000€ de subventions

Ces volumes seront disponibles à la location et nous devrons fixer très prochainement les tarifs. Ceux-ci se doivent d'être avantageux pour les entreprises mais aussi respecter un certain nombre de critères afin de ne pas constituer des aides indirectes aux entreprises.
Avec un taux de remplissage progressif, nous imaginons un retour sur investissement de l'ordre de 20 ans.
Par ailleurs, nous devons entamer une campagne de promotion de ce nouvel outil.
Ce sont potentiellement 15 entreprises qui prendront place dans ces locaux.

C. Desprat Vins – Distillerie Couderc : Projet d'immobilier d'entreprises

Le projet d'immobilier d'entreprise avec les entreprises Desprat Vins et distillerie Couderc va pouvoir être lancé.
Je vous rappelle le principe : la communauté de communes investit pour le compte des entreprises, et un contrat de crédit bail fixe les modalités de remboursement.
L'installation de ce groupement d'entreprises va permettre la création d'une dizaine d'emplois.
En 2016, nous avons soldé les modifications de documents d'urbanisme et avons pu déposer à nouveau le permis de construire. Les dossiers de demandes de subventions sont prêts et la consultation des entreprises aura lieu dans les tout premiers jours de l'année.

D. Coopérative laitière de St Bonnet de Salers

En 2016, nous avons pu percevoir les soldes de subventions et finaliser un certain nombre de travaux.
Les services de la DDCSPP ont donné leur agrément pour l'utilisation de l'outil de production. Contrairement à ce qui avait été initialement validé, la réhabilitation des deux anciennes caves est désormais imposé à la coop. Ces travaux représentent environ 130 000€HT.
Compte tenu de la proximité de cette demande avec la réalisation de nos travaux, nous avons décidé d'intégrer ces nouveaux aménagements à l'opération globale d'aménagement. C'est pourquoi, nous avons été dans l'obligation de décaler la réalisation du dernier emprunt complémentaire (qui sera finalement de l'ordre de 850 000€) ainsi que la signature du crédit bail.
Je vous rappelle que depuis mai 2015, la coop paye un loyer de 144 000€ annuel, montant qui se rapproche du montant qui lui sera demandé après la signature du crédit bail.

D'autre part, la coopérative a trouvé son rythme de croisière. Avec de nouveaux marchés, notamment avec des réseaux de distributeurs locaux ainsi que des centrales d'achat (CORA, Super U), la coopérative va dégager un résultat significativement positif en fin d'année 2016, pour sa première véritable année de fonctionnement

DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE

A. L'office de tourisme

L'office de tourisme du Pays de Salers comporte trois points d'accueil : Salers (77% des actes d'accueil soit 15 532 actes) et Pleaux (8% soit 1639 actes) à l'année et Tournemire (14% soit 2811 actes)) en saison.

1. L'accueil

Les actes d'accueil sont en progression sur le bureau de Salers mais connaissent une baisse marquée sur Pleaux et Tournemire. La baisse enregistrée sur Pleaux est à mettre en relation directe avec la baisse d'activité du village vacances de la CCAS (- 38 %).
D'autre part, les visites de villes proposées par l'Office dans la cité de Salers connaissent une fréquentation de 3073 visites (-4% par rapport à 2015).

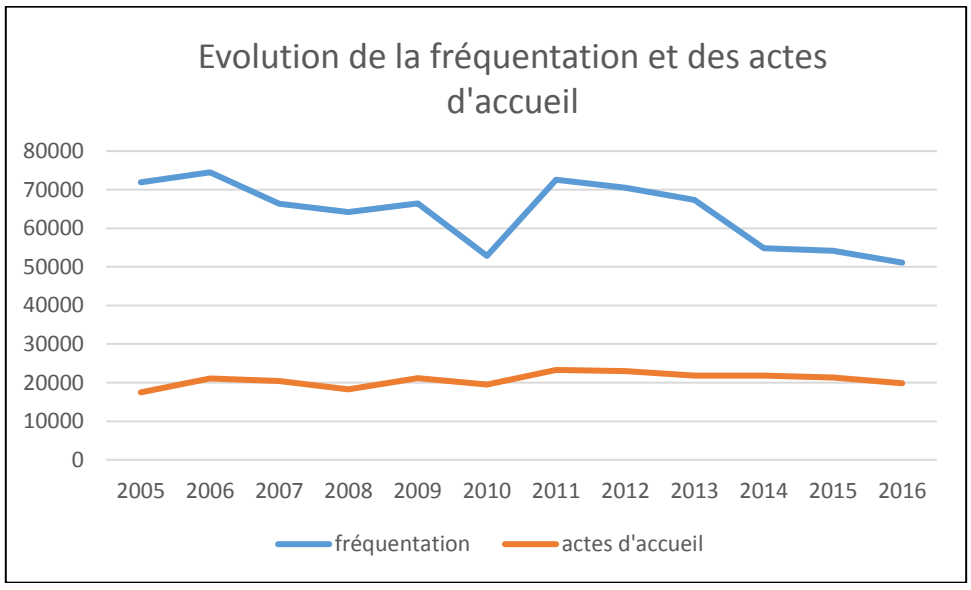

Majoritairement issue de l'Auvergne (14%), la clientèle provient ensuite d'Ile de France (12%), Rhone-Alpes (9%), Etranger (9%, Belgique, Royaume Uni, Allemagne, Pays Bas)

2. Le site internet de l'OT

Le site a atteint une certaine stabilité tant au niveau de sa fréquentation que de la durée des visites

- 105 000 sessions
- 79 000 utilisateurs
- 488 270 pages vues
- 75 % de nouvelles sessions
- 3,42 minutes par session

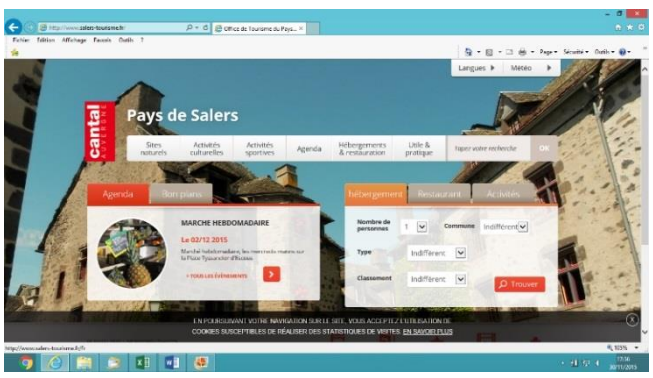

3. Les éditions 2016

- 21 000 Guides d'accueil (dont 1000 en anglais)
- 7 000 Guides des hébergements
- 20 000 Cartes / plans de ville géré en régie publicitaire
- 3 000 cartes de mise en avant des artistes et artisans d'art
- Des extractions hebdomadaires de l'agenda en saison

4. La gestion des équipements intercommunaux

Je vous rappelle que dans le cadre d'une procédure de délégation de service public (DSP), la communauté de communes a délégué à l'office de tourisme la gestion de la Maison de la Salers et du foyer de ski de fond du Col de Légal. L'office de tourisme est donc amené à nous reverser une participation de 5% sur son chiffre d'affaires.

l. Maison de la Salers

De janvier à novembre	2014	2015	2016	Evolution 2015/2016
visiteurs	7 306	7 114	5505	-22%
Chiffre d'affaires TTC	68 554 €	76 337 €	64 290€	-18%
CA/visiteur	9,45 €	10,73€	11.68€	+9%

L'Office de tourisme nous a informé que la Maison de la Salers a connu des problèmes d'organisation et de personnel. Les partenariats avec les professionnels n'ont pas pu être passés au printemps. Certains ont eu lieu de manière un peu tardive et l'été avait déjà débuté.

Des animations diversifiées : chasses au trésor à destination des familles tous les départs ont affiché complet, initiation cuisine, proposition d'un colis de fin d'année aux communes du territoire, le 18 décembre prochain : journée de noël avec stands de vente et contes pour enfants

La Maison de la Salers fonctionne avec 1.5 ETP et des stagiaires durant la période estivale.

m. Le Col de Légal

Le Col de Légal fonctionne avec 1 personne à temps plein, qui est mise à disposition par la communauté de communes et des journaliers pour les périodes de vacances scolaires enneigées. Cet emploi est refacturé à l'office de tourisme.
Dans le cadre du projet de réaménagement du site du Col de Légal, cette personne est mutualisée avec le service ordures ménagères.

Evolution de l'activité ski / raquettes

	2010/2011	2011/2012	2012/2013	2013/2014	2014/2015	2015/2016
clients	89	328	1970	2673	2513	1416
jours d'ouverture	4	16	40	44	39	20
CA	785	2183	13819	20758	20174	8047

n. La Maison de la Forêt

Suite à la prise de compétence sur le site de la Maison de la Forêt, la communauté de communes avait délégué à l'Office de tourisme sa gestion.
Compte tenu de la fréquentation et de l'état du site, une étude de développement et requalification a été menée. Celle-ci a conclu qu'une ouverture du site était conditionnée à une requalification complète. Celle-ci nécessitait l'accord de l'ONF (propriétaire du site et des abords). Après maintes négociations, nous n'avons pu trouver d'accord avec l'ONF et nous nous sommes trouvés dans l'obligation d'arrêter l'ouverture du site.

5. Le projet de réaménagement du bureau de Salers

Comme nous vous le présentions lors du débat d'orientations budgétaires de l'an passé, les locaux de l'office de tourisme à Salers, étaient énergivores, désuets et ne reflétaient pas l'image que nous souhaitons développer au niveau de notre développement touristique.
C'est pourquoi des travaux de requalification ont été engagés dès le début du mois de décembre 2016. Ceux-ci sont réalisés en coordination avec la commune de Salers qui réalise des travaux de mise en accessibilité de la mairie.
Coût 2017 : 115 000€

Dans ce cadre, l'office a réfléchi à un important développement touristique numérique et notamment une table tactile dotée d'une application sur la randonnée innovante !
Cout OT : 30 000€

B. Soutien aux manifestations

Je vous rappelle que la communauté de communes soutient les manifestations ayant un rayonnement au moins départemental. Nous utilisons un système de conventionnement sur 3 ans permettant aux associations de programmer à moyen terme leurs budgets.
Coût annuel : 12 000€

C. App'Lyre

Lancée au printemps dernier, l'application mobile de découverte du Pays de Salers, App'lyre, présente en cette fin de première saison touristique, un bilan plutôt satisfaisant. Avec près de 400 téléchargements entre avril et septembre, cette application a visiblement suscité la curiosité des touristes mais également des habitants du territoire !

Pour rappel, App'lyre, c'est : 3 circuits en voiture et 1 circuit piéton pour tout savoir du Pays de Salers, de ses paysages à son patrimoine, en passant par sa gastronomie et ses activités. Le tout dans un esprit ludique grâce à ses contenus multimédias. Opérationnelle sur l'ensemble du territoire, App'lyre accompagne l'utilisateur tout au long de son parcours, tel un véritable guide interactif, pour une découverte originale de notre territoire.
Application gratuite disponible sur App Store et Google Play.

D. Randonnée

Notre action autour de la randonnée s'articule autour de deux produits :

- La petite randonnée : 33 circuits soit 292 km
- L'itinérance : 3 boucles soit 267 km

Chaque année, ce sont donc près de 430 km (certaines portions étant communes aux 2 produits) qui sont entretenus par 4 équipes selon un marché conclu pour 3 ans.
Le présent marché arrive à son terme à la fin de l'année 2016 et devra être relancé début 2017 via une procédure adaptée.
Les topoguides sont disponibles en téléchargement gratuit sur notre site Internet www.pays-salers.fr ou à l'achat à l'Office de Tourisme.
Coût HT annuel : 37 000 €

E. Artisanat d'art

L'année 2016 a mis l'artisanat d'art à l'honneur. Pour la 1ère année, le Pays de Salers a participé aux Journées Européennes des Métiers d'Art (JEMA) en partenariat avec la Chambre des Métiers. Grâce à un circuit mis en place par la Communauté de Communes, les artisans d'art du territoire ont pu faire découvrir leur art aux visiteurs en ouvrant gratuitement leurs ateliers pendant 3 jours. A noter l'initiative de la commune de Tournemire qui a regroupé une dizaine d'exposants au Château d'Anjony et qui a connu un franc succès.

En 2016, de nouveaux artisans d'art sont également venus s'installer sur notre territoire.

Suite au départ de l'artiste lissière au mois de mars, la maison d'artisan d'art d'Anglards de Salers s'apprête à accueillir en début d'année 2017 un couple venu de Pologne. Elle pratique le tissage et lui est peintre. La maison de Pleaux a, elle aussi, accueilli un nouvel occupant : il s'agit de Mathieu Château, maroquinier.
Toutes nos maisons d'artisans d'art sont donc occupées puisque je vous rappelle qu'une artiste peintre, Frédérique K, réside à Saint Vincent de Salers et que l'illustrateur Olivier Broyart s'est installé à Tournemire.
Un projet est en cours de réflexion sur la commune de St Cernin.

F. Longairoux

L'étude de conception – réalisation d'un projet d'aménagement touristique sur le site de Longairoux a été menée par le cabinet clermontois Alliances.
Si la commande initiale avait pour objectif de réfléchir au développement d'activités de loisirs autour du plan d'eau, la question de l'hébergement y a très vite été associée en raison de structures d'accueil vieillissantes, et notamment le camping municipal.
Les conclusions, qui viennent de nous être rendues, distinguent ces deux parties. La base de loisirs pourrait s'articuler autour de la plage avec l'aménagement d'un espace de jeux, d'un port de plaisance avec location d'embarcations nautiques, vélos électriques… Quant à la redynamisation de l'hébergement, elle s'orienterait vers un développement qualitatif avec un passage en 3*** et une offre diversifiée allant de l'emplacement nu au locatif confort.
La création de la base de loisirs et la restructuration de l'hébergement étant indissociables, une réflexion doit désormais s'engager sur l'articulation de ce projet entre les maîtres d'ouvrage potentiels.
Coût de l'étude : 15 730 € HT

G. Projet de développement du site du Col de Légal

L'appel d'offre des travaux au Col de Légal a été publié au début de l'été. Les différents lots ont été attribués à 15 entreprises, essentiellement locales. L'actuel foyer de ski de fond vit donc ses derniers instants et sa dernière saison hivernale. La démolition est prévue pour le début de l'année 2017 et les travaux doivent durer 15 mois. Si la livraison du bâtiment est programmée pour le printemps 2018, une livraison partielle du foyer de ski est prévue pour Noël 2017.

Je vous rappelle que ce projet s'appuie sur la réalisation d'un espace d'activités et sur la construction d'un hébergement de 50 places.
Coût 2017 : 2 180 000 € HT – subventions : 1 165 000€

H. Maison de site du Falgoux

En 2016, nous avons versé notre fonds de concours pour la création d'une maison de site initiée par le Syndicat Mixte du Puy Mary sur la commune du Falgoux, en attribuant un fonds de concours de 15 000€.

Coût 2016 : 15 000€

I. Etude vallée du mars

Cette étude fait suite aux actions proposées dans le cadre de la mission pour la mise en valeur de la forêt du Pays de Salers menée en 2013. Il s'agissait, pour l'une d'entre elles, de développer un « pôle Loisirs Nature en Forêt » dans la vallée du Mars. Après cette 1ère étude de faisabilité et l'identification d'un site au Falgoux, la Communauté de Communes souhaite désormais réfléchir aux modalités concrètes de mise en œuvre opérationnelle de ce projet. Cette étude se décline en 4 phases :

1. Pré-faisabilité technique et économique
2. Mobilisation des partenaires privés potentiels
3. Choix des partenaires et de la procédure
4. Mise en œuvre de la procédure retenue

Seule la phase 1 constitue la tranche ferme de l'étude, les autres phases sont conditionnelles. En effet, en fonction des conclusions de la 1ère phase, nous nous sommes laissé le choix de poursuivre ou non la démarche.

Coût 2017 : tranche ferme 8 850 € / tranches conditionnelles 29 150 €

J. Halle économique

En 2017, nous devons poursuivre la réflexion suite à l'étude de programmation relative à la réalisation d'une halle à vocation économique et touristique de 2009.

Il convient aujourd'hui de creuser l'opportunité d'aménager le projet sur le site de l'actuelle école. Nous envisageons de renouveler l'étude de programmation qui devra prendre en compte les objectifs et impératifs de la halle mais aussi ceux de l'utilisation actuelle des locaux, à savoir : école, logements et bureaux.

Coût HT 2017 : 20 000€

K. Etude de développement stratégique de l'hébergement touristique

Si le Pays de Salers est indéniablement un territoire touristique qui développe des équipements et des structures, reste qu'une de ses faiblesses est l'hébergement qui y est proposé tant dans sa diversité et que dans sa quantité.

Il apparaît donc primordial d'engager une réflexion sur le développement et le positionnement de ce dernier tout en le diversifiant.

Coût 2017 : 20 000€

DEVELOPPEMENT CULTUREL

La communauté de communes développe une programmation de spectacles et des projets culturels et patrimoniaux à destination du plus grand nombre. Elle a aussi à cœur de faire bénéficier les plus jeunes d'un accès à la culture de qualité en facilitant les contraintes de transports inhérentes à notre territoire. Aussi, un important travail est réalisé avec les enseignants mais aussi l'animatrice du RPE pour proposer des spectacles adaptés.

Nous nous efforçons de diffuser des spectacles sur l'ensemble du territoire, mais les éléments techniques sont souvent des facteurs contraignants.

En termes de personnel, la communauté de communes consacrera l'équivalent d'un mi-temps au développement culturel.

A. Bilan de la programmation culturelle de l'année 2016 :

1. A destination des enfants

- « Le Bleu du Ciel » de la compagnie Merci Mon Chou, janvier 2016, Saint Chamant, 110 enfants bas âge
- « L'Enfant de la Haute Mer » de la compagnie Le Théâtre de Nuit, avril 2016, théâtre d'Aurillac, 200 enfants des cycles 2 et 3
- « Lili Bigoudi » de la compagnie Le Pied en Dedans, septembre 2016, 121 enfants cycle 1 et 32 adultes, Pleaux

Soit 463 spectateurs jeune public pour un coût de 5724.85€ net des subventions

2. Tout public

- Festival Hibernarock / Dimoné + Save the King, mars 2016, Salers, 80 personnes
- « Le Grand Troupeau » de la compagnie Métro Mouvance, mai 2016, 65 personnes, Tournemire
- Festival Les Rapatonades « Yolaine », novembre 2016, St Cernin 90 personnes
- « Le Hobbit du Cantal », novembre 2016, Le Falgoux, 60 personnes

Soit 295 spectateurs tout public pour un coût de 6925.80€ net des subventions

3. Projets transversaux en temps scolaire

- Salon du Polar « médiation », St Cernin, avril 2016

Le 1er salon du polar, organisé par la commune de Saint Cernin, a eu lieu le samedi 30 avril. La Communauté de Communes a décidé de s'associer au salon en proposant une partie médiation pour les élèves du territoire. Le vendredi 29 avril, Jean-Christophe Tixier a rencontré les élèves des cycles 3 de Saint Illide, Salers, Saint Cernin et les 6ème du collège Henri Mondor de Saint Cernin qui ont lu le livre "10 minutes à perdre" quelques semaines auparavant. Une belle rencontre, un beau moment de partage entre les enfants et l'auteur avec un travail de fond sur l'imaginaire !!

- « Danse à l'école et Ainsi danses » de la compagnie Komusin, juin 2016

Vendredi 10 juin, les élèves de 6ème du collège de Pleaux étaient fiers de présenter, à la salle de la CCAS, devant un public venu nombreux, le fruit de leur travail mené pendant un an avec la danseuse et chorégraphe Eun Young Lee de la compagnie Komusin. Ce spectacle est l'aboutissement du projet

fédérateur "Danse à l'école" et "Ainsi danses" proposé en partenariat avec la Communauté de Communes du Pays de Salers et Cantal Musique et Danse. Après une première partie haute en couleurs, la soixantaine de spectateurs a pu admirer le travail de Eun Young Lee pour une variation en solo de son spectacle "Roue" ainsi que la diffusion d'un court métrage. Une belle manière d'achever cette nouvelle année de collaboration entre les élèves et un artiste, mais également de clôturer la saison culturelle 2015/16 de la Communauté de Communes du Pays de Salers.

- 4L Trophy, juin 2016

Profiter de sa jeunesse pour partir à l'aventure, se lancer de nouveaux défis et se battre pour une cause ? « Participer au 4 L Trophy est un bon moyen d'atteindre ces objectifs », ont raconté Nicolas Vareille et Luc Mathieu aux jeunes du territoire. Ce raid solidaire, achemine chaque année plusieurs tonnes de matériel scolaire au bénéfice des écoliers marocains. Grâce aux 2 « trophystes » ; 50 kg de fournitures scolaires et 10 kg de denrées non périssables ont été apportées.
La Communauté de Communes du Pays de Salers soutient les initiatives de la jeunesse, il paraissait donc naturel que Nicolas et Luc partagent cette expérience inoubliable avec les écoles de Saint Martin Valmeroux Nelson Mandela et St Joseph, les collèges Raymond Cortat de Pleaux et Henri Mondor de Saint Cernin.

- « Georges Rousse », septembre 2016

Roland Cognet, Bertrand Gadenne, Jacques Bosser, Niels Udo, Henri Cueco. Depuis quelques années déjà, le château de la Trémolière accueille les œuvres d'artistes contemporains de renommée dans le cadre de ses « expos d'été ». Cette année, c'est le célèbre photographe et plasticien Georges Rousse qui a investi les lieux. Ce sont les tapisseries d'Aubusson qui l'ont inspiré. Ces dernières se présentent sous une forme rectangulaire, avec une trame et des fils de laine. Et c'est justement cette trame qui lui a donné l'idée de coller des journaux.
Soucieuse de rendre l'art accessible au plus grand nombre, la Communauté de Communes du Pays de Salers s'est, pour la troisième année consécutive, associée à l'Education Nationale afin de proposer aux écoles du territoire un véritable moment de découverte et de partage. Aussi, pendant quatre jours, ce sont près de 250 enfants du Pays de Salers, de la maternelle au CM2, qui ont pu faire connaissance avec l'univers de Georges Rousse, à travers une visite guidée et explicative, réalisée par Michel Vert, conseiller pédagogique en arts visuels.
Mais les enfants très curieux et attentifs ont compris, grâce aux explications de Michel Vert, que cette installation n'est visible et ne peut se comprendre que d'un seul point de vue. Passage de la 3ème dimension à la 2ème dimension, formes géométriques, transformation de l'espace et variation de la perception étaient au programme de ces journées.

Soit 630 enfants bénéficiaires pour un coût de 7985.00€

Coût total 2016 : 20 635.65€, pour une participation de 1349 personnes

B. Programmation culturelle : 1er semestre de l'année 2017 :

1. A destination des enfants

- « Samuel » de la compagnie Le Voyageur Debout, 27 janvier 2017, Ally, scolaire à partir de 7 ans

Samuel raconte l'itinéraire d'un enfant porteur de trisomie 21 avec humour et tendresse, avec émotion et parfois cruauté, en tout cas avec sincérité. **Samuel** explore le thème de la différence en nous invitant à nous questionner sans pour autant apporter toutes les réponses car si certaines relèvent de la génétique, de la médecine, d'autres sont enfouies au plus profond de chacun d'entre nous.

- « Drôles de Sorcières » de la compagnie Le Chant des lignes, 11 avril 2017, Anglards de Salers, scolaires de 3 à 9 ans

C'est un spectacle qui théâtralise l'utilisation des albums jeunesse. Deux à quatre histoires de sorcières sont racontées de différentes manières : avec ou sans pupitre, avec ou sans accessoires… Hélène, Violette ou Marine nous apprendront pourquoi ou comment devenir une petite sorcière, ou s'il est possible qu'une fée puisse devenir sorcière ?

2. Tout public

- Festival Hibernarock / Poni Hoax + Juniore, 18 mars 2017, Salers

Juniore : Juniore joue d'un décalage temporel, entre la nostalgie d'une époque jamais connue - celle des scopitones, des moteurs à deux temps et des voyages sur la Lune - et un univers contemporain, à la Tarantino, peuplé d'histoires de filles, de fantômes, de villes et de voitures. On y entend des guitares ultra réverbérées auxquelles répondent des harmonies pleines de spleen et de rythmes.

Poni Hoax : Enfants terribles du rock français, les Poni Hoax ont conquis la scène internationale dès le succès du single "Budapest" en 2005, suivi par "Antibodies" en 2008. Hit radio et hymne des dance-floors, le titre est tiré de leur album "Images of Sigrid", acclamé par la critique. Après une tournée de plus de deux ans dans le monde, le groupe est en train de préparer son nouvel album prévu pour 2016.

- « Les Gonflés» de la compagnie Didier Théron, 6 mai 2017, Fontanges

Dans des corps enveloppés de latex, gonflés, déformés, les performers expérimentent le pouvoir de ces êtres nouveaux qui s'autorisent tout, deviennent créateurs d'univers. Entre abstraction, onirisme et réalisme critique, LES GONFLES interrogent la position du spectateur en proposant une réflexion humoristique sur notre monde.

- « Guinguette Show » de Greenpiste Records, 30 juin 2017, St Illide

Plus qu'un concert, c'est un véritable spectacle théâtral et burlesque combinant humour, chant, comédie et musique. Maëlle et Virginie revisitent la chanson française dans leur style déjanté, en passant par Brel, Piaf, Bourvil, Fréhel… Elles entrainent le public, qui scande et chante en cœur, dans leur univers effréné. Leur dynamisme fait swinguer un public intergénérationnel, conquis par un show original et détonnant.

C. Les projets patrimoniaux

1. Collection de livret du Pays de Salers

Philomène est de retour : après ses aventures sur le territoire du Pays de Salers autour de la plus grande collection de tapisserie d'Aubusson du département, autour de la visite de Salers, elle s'est arrêtée cette année à Tournemire pour vous proposer sa visite.
Ce carnet de voyage est destiné aux familles et aux enfants à partir de 8 ans. Sous forme ludique, vous pourrez découvrir Tournemire et mieux connaitre son gigantesque patrimoine.
Les carnets de voyage de Philomène sont créés pour mettre en valeur l'exceptionnelle richesse patrimoniale du territoire de la CC du Pays de Salers.
Ludique et simple d'accès (repères historiques, vocabulaire) ces livrets sont destinés à tous pour découvrir ou redécouvrir notre territoire. C'est pourquoi, nous distribuerons gratuitement début 2017 l'ensemble de cette collection aux 321 élèves du territoire du CP au CM2.
En vente 1€50 dans les offices de tourisme du Pays de Salers www.salers-tourisme.fr, et le livret de Tournemire est exceptionnellement mis en vente au Château d'Anjony.

2. Mon Paysage Mon Patrimoine

Le Pays de Salers est une des plus grandes concentrations de patrimoine classé et inscrit du département : 135 éléments classés, 41 éléments inscrits, 24 à l'inventaire.
Grâce à un important travail de la commission culture et des élus du territoire, nous avons pu aboutir un projet fédérateur et vecteur d'histoire commune et de qualité.
Les 32 totems ont pris place dans les bourgs des communes. Sur chacune des trois faces, une photo datant des années 1920 et 30 associée à la même photo prise de nos jours.
Coût global de l'action 2016= 30 847,62 €

Suite à la réussite de cette action, nous envisageons de la reproduire pour 2017 sur une nouvelle thématique.

D. La musique

La Communauté de Communes soutient la pratique musicale.
Dans le cadre du Cheq'Lyre nous prenons en charge 50% des frais d'inscription (dans la limite de 300€) dans les écoles de Musique de Mauriac et Aurillac.
Coût annuel : 3500€

D'autre part, je vous rappelle que nous finançons l'intervention d'une dumiste pour l'éveil musical en maternelle.
Coût annuel : 4700€

ARCHITECTURE, HABITAT ET URBANISME

A. Soutien aux opérations de lotissements et logements communaux

En 2010, la communauté de communes a lancé un programme de soutien pour favoriser la réalisation de logements communaux et de lotissements par l'intermédiaire d'un fonds de concours. Celui-ci était subordonné à la prise en compte de critères d'éco-conditionnalité et permettait de bonifier la participation du Conseil Départemental.

Je vous rappelle que ce soutien financier prenait 3 formes :

- L'ensemble de la subvention attribuée par le Conseil Départemental à la commune est pris sur l'enveloppe attribuée à la communauté de communes dans le cadre des contrats de développement
- La communauté de communes attribue un bonus de 5% si les critères d'éco-conditionnalité sont respectés
- Ce bonus ouvre droit à 5% supplémentaires de la part du CD15

Je vous rappelle la liste des projets de lotissements et de logements que nous avons pu soutenir. J'attire votre attention sur la future clôture de ce programme : les dernières demandes de versements devront nous parvenir **avant le 31 décembre 2016, dernier délai.** (rappel : date initiale de clôture 31 juin 2016). A défaut, ces derniers seront annulés de plein droit conformément à notre règlement financier.

Contrats		Nbre de lots	**Sub Pays de Salers 5%**	Sub CD totale
2010-2012	Escorailles	8	**4000 € Soldé**	Soldé
	Chaussenac	4	**3 200€**	18 400€
	St Chamant	7	**4000€ Soldé**	Soldé
	Freix Anglards	10	**4 000€**	36 000€
	St Martin Vx	9	**4 000€**	32 800€
	Anglards	5	**4 000€ Soldé**	20 000€
	St Cernin	11	**0€**	32 800€
	Pleaux	1 logement	**0€**	6 703€
	Barriac	1 logement	**1 475€**	7 375€
2013-2015	St Paul	7	**4 000€ Soldé**	26 400€
	TOTAL	**61lots+2logts**	**28 391€**	**234 377€**

B. Nouvelle procédure

Dans le cadre du contrat Auvergne + 2015- 2017, et sur la base des critères édictés par le Conseil Régional, nous avons été amenés à revoir notre système de soutien aux communes pour les travaux d'amélioration énergétique des bâtiments communaux.

Ainsi, les communes doivent réaliser un bouquet de travaux et peuvent bénéficier de 20% d'aide régionale (sur un maximum de 40 000€ de dépenses éligibles) complété par 10% de la communauté de communes (sur un maximum de 40 000€ de dépenses éligibles).

Commune	Projet	Aide régionale	Aide Pays de Salers
St Martin Vx	Rénovation Mairie	8000€	4000€
St Cernin	Médiathèque	8000€	4000€
Ally	Salle des Fêtes	8000€	4000€
Salers	Ecole	8000€	4000€
Pleaux	EHPAD	8000€	4000€
Pleaux	Mairie	8000€	4000€ soldé
Le Vaulmier	Mairie/Salle des Fêtes	8000€	4000€
St Illide	Mairie	8000€	4000€
St Illide	Foyer	8000€	4000€
Chaussenac	Salle des Fêtes	8000€	4000€
Escorailles	Salle des Fêtes	8000€	4000€
Brageac	Ancienne Ecole	8000€	4000€
Besse	Multiple	4000€	2000€
St Chamant	Logement	4000€	2000€
St Projet de Salers	Logement	4000€	2000€
Escorailles	Logement	4000€	2000€
	TOTAL	112 000€	56 000€

Coût 2016-17-18 : 56 000€

C. Soutien à l'amélioration de l'habitat

De 2007 à 2012, le territoire du Pays de Salers a pu bénéficier d'une OPAH. Elle se traduit par :

- le traitement de 170 dossiers
- l'attribution de près de 190 000€ par les collectivités (150 000€ : communauté de communes et 40 000€ : communes)
- une importante bonification de la part de l'ANAH

Aujourd'hui, il reste 2954€ à verser par la CC (+1369€ pour une commune), pour solder ce programme.

Dans le prolongement de l'OPAH, la collectivité s'est inscrite dans le programme Habiter Mieux, elle bonifie les aides de l'Etat de 500€ pour les propriétaires occupants réalisant des travaux d'économies d'énergies dans leurs habitations.

Aujourd'hui cela représente :

- la gestion de 112 dossiers (dont 8 annulés)
- l'attribution de la part de la CC de 52 000€ dont 39000€ déjà versés

Coût opération à reporter sur budget 2017 : 13 000€+10 000€ estimés pour 2017

Face aux besoins importants en matière d'habitat, il pourrait être important de renouveler notre candidature à ce type de procédure collective.

D. Les documents d'urbanisme et d'orientations

a. Programme Local de l'Habitat (PLH)

Le PLH du Pays de Salers est un document d'orientations sur les problématiques et les actions à mener en termes d'Habitat sur le Pays de Salers.
Celui-ci fera partie intégrante des éléments pris en compte dans les réflexions lors de l'élaboration du SCOT.

b. Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

La loi NOTRe a imposé aux communautés de communes de prendre la compétence « Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ».
Cependant le législateur permet aux communes de s'opposer au transfert de cette compétence par délibération prise entre le 26 décembre 2016 et 26 mars 2017. Si 25% des communes représentant 20% de la population s'y opposent, la compétence restera aux communes.

c. Schéma de Cohérence Territoriale

Le périmètre du SCOT du Haut Cantal Dordogne regroupe les 4 communautés de communes de l'arrondissement de Mauriac : Pays Gentiane, Pays de Mauriac, Pays de Salers et Sumène Artense.
Pour le gérer nous avons été amenés à créer un syndicat mixte où nous avons validé une représentativité (7 délégués) et une participation financière égalitaire entre les territoires.
Je vous rappelle qu'un Schéma de Cohérence Territoriale est un outil de conception et de mise en œuvre d'une planification stratégique intercommunale, à l'échelle d'un large bassin de vie ou d'une aire urbaine, dans le cadre d'un projet d'aménagement et de développement durables (PADD).

Après le départ du chargé de mission que nous avions pu vous présenter en juin, un nouveau recrutement va avoir lieu prochainement, s'en suivra la consultation pour retenir le cabinet en charge de l'élaboration des documents.
Coût annuel : 15 000€

ENVIRONNEMENT

A. Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte

La Communauté de Communes a été labélisée le 18 novembre 2015 « Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte ». C'est sur la base du programme suivant que 500 000€ lui ont été attribués :

i. Productions d'énergies propres

- Etude sur la valorisation locale des boues de station d'épuration

Objectif : identifier des synergies entre cette filière de traitement des déchets d'assainissement. Cette étude a conclu à la pertinence de la création d'une plateforme de compostage intercommunale. Il conviendra donc de prendre position sur cette option.

coût 2017 :89 000€ HT

- Traitement et récupération des déchets verts de fossés et bas-côtés

Objectif : valoriser les déchets verts de fossés et bas-côtés dans le cadre de la méthanisation pour la période estivale.

Coût 2017 : 100 000€

- Acquisitions d'un broyeur mobile pour déchetteries et location aux communes

Objectif : améliorer le remplissage des bennes pour rentabiliser les rotations, offrir un service aux communes en mutualisant les équipements (sur une déchetterie)

Coût 2017 : 15 000€HT

- Amélioration de la signalétique dans les déchetteries

Objectif : améliorer le tri et faciliter l'utilisation des déchetteries

Coût 2016 : 9 000€HT

- Création d'une exposition mobile autour de la méthanisation et des énergies renouvelables

Objectif : sensibiliser les publics aux économies d'énergies et aux énergies renouvelables

Coût 2016 : 9 500€HT

j. Baisse de la consommation énergétique

- Programme de Remplacement des éclairages publics énergivores

Objectif : faciliter le remplacement des éclairages publics les plus énergivores, soit 50% du parc. Prise en charge de 25% du coût HT des investissements, soit une aide directe de 250 000€ pour les communes

Coût 2017 : 1 000 000€HT

- Aménagement de 4 aires de covoiturage en lien avec la plateforme internet www.pays-salers.fr

Objectif : créer et sécuriser la pratique du covoiturage (Les quatre Routes de Besse, St Cernin, Loubéjac à St Chamant, la dernière aux 4 routes de Salers est en cours d'étude)
Coût 2017 : 70 000€

- Acquisition d'un véhicule propre à usage des services de la collectivité

Objectif : minimiser l'impact environnemental des déplacements professionnels
Coût 2016 : 20 000€

Ce premier programme d'investissement a pour objectifs :

- D'éviter l'émission de 53 tonnes de CO_2
- D'économiser 307 mwh/an
- De produire 3130 mwh/an d'énergies renouvelables

A la suite de cette première labellisation, le Pays de Salers a souhaité s'engager plus avant dans cette démarche et a pu déposer **un second programme d'investissement**. Celui-ci a été dernièrement validé par le Ministère de l'Environnement et le Pays de Salers va pouvoir bénéficier d'une enveloppe de 1.5 million d'euros pour financer un programme de 1.8 million d'euros :

- Création d'une Station d'avitaillement Bio GNV

Objectif : générer du carburant pour nos flottes de véhicules à partir des ressources du territoire, en parallèle des projets de méthanisation
Coût 2017 : 700 000€

- Flotte de véhicules Ordures Ménagères bio GNV

Objectif : remplacer nos bennes OM et minimiser l'impact environnemental et les coûts de nos collectes
Coût 2017 : 630 000€

- Flotte de voitures vertes bio GNV

Objectif : mettre à disposition des habitants du territoire des véhicules propres pour leurs déplacements professionnels ou de recherche d'emplois
Coût 2017 : 130 000€

- Borne de recharge pour véhicules électriques

Objectif : permettre à tous types de véhicules d'accéder au Pays de Salers et promouvoir de nouveaux types de déplacements.
Coût 2017 : 15 000€

- Développement d'un tourisme responsable : les vélos à assistance électrique et les bateaux électriques

Objectif : développer l'attractivité touristique du Pays de Salers en favorisant les mobilités douces
Coût 2017 :230 000€

- Performance énergétique de l'Office de Tourisme de Salers

Objectif : minimiser les dépenses énergétiques du bureau de Salers et promouvoir un tourisme moderne et respectueux de l'environnement
Coût 2017 : 60 000€

- Éducation à l'environnement

Objectif : sensibiliser les plus jeunes aux bonnes pratiques et aux bons gestes. Acquisition de potagers pédagogiques, ruchers pédagogiques et mise en place d'actions de sensibilisation notamment aux modifications paysagères.
Coût 2017 : 35 000€

- 500 composteurs pour le Pays de Salers

Objectif : améliorer le tri des OM, minimiser les OM collectées et sensibiliser à la pratique du compostage
Coût 2017 : 20 000€

- Zéro Phyto dans nos communes : Accompagnement vers de nouvelles solutions

Objectif : après la mise en place de formation pour le passage à l'utilisation de zéro produits phytosanitaires, soutenir les communes dans l'acquisitions de matériel
Coût 2017 : 15 000€

- Acquisition de broyeurs

Objectif : améliorer le remplissage des bennes pour rentabiliser les rotations, (deux autres déchetteries)
Coût 2017 : 60 000€HT

B. Les ordures ménagères OM

La communauté de communes assure la collecte des ordures ménagères par les rotations de trois tournées : St Cernin, Salers et Pleaux. Depuis quelques années, nous constatons une baisse significative des quantités OM collectées : de 2500 tonnes, nous estimons que nous allons passer en 2016 à moins de 2175 tonnes. Le corolaire est l'augmentation du nombre de kilomètres réalisés par nos bennes pour collecter une tonne d'OM :
de 28 km➔32.9km.

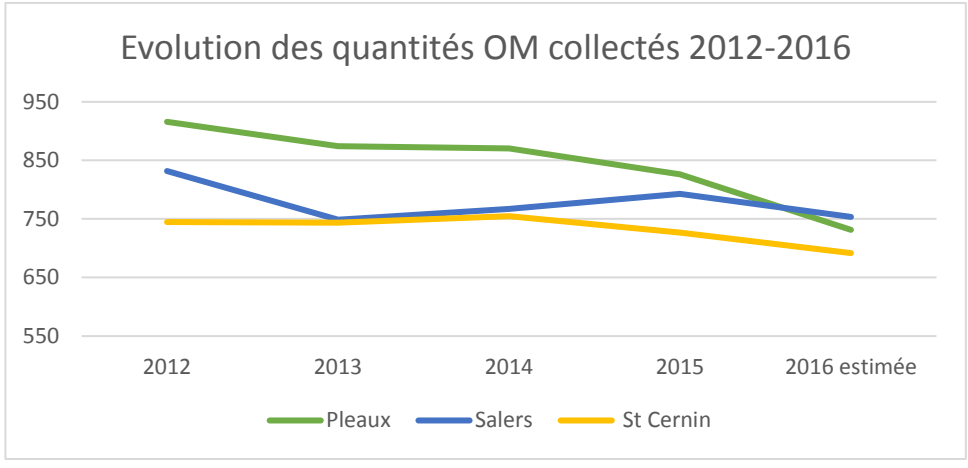

Ces baisses de quantités OM collectées s'expliquent d'une part par une amélioration du tri avec la mise en place des déchetteries (St Cernin et les 4 Routes de Salers : 2014 et Pleaux 2016). D'autre part, ils sont aussi à mettre en relation avec la baisse de la population (sur la période Salers : -3.4% soit 3246 hab, Pleaux : -3.2% soit 3058 hab et St Cernin : +2.0% soit 2551 hab)

Notre système supporte une importante saisonnalité qui impacte notre organisation :

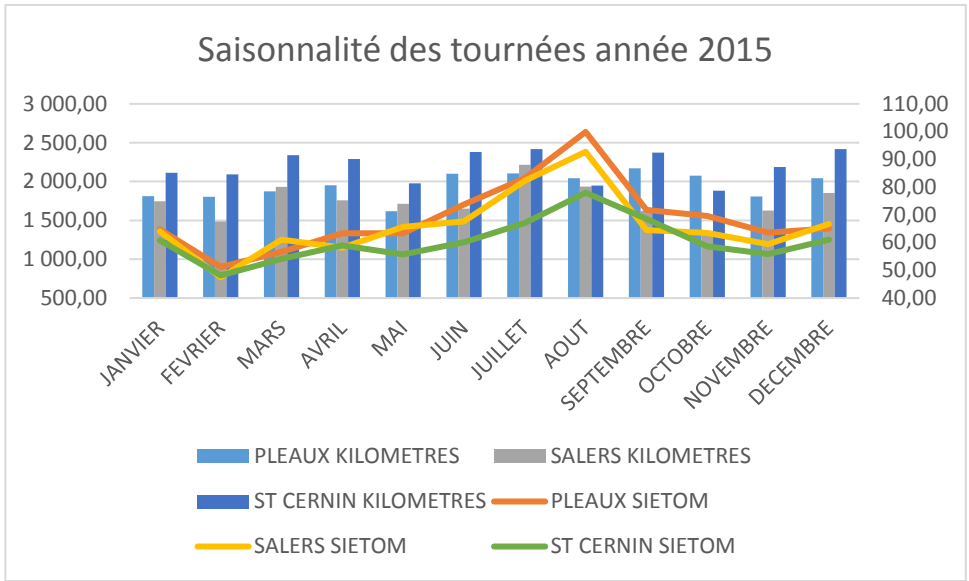

Malgré des éléments de contexte (prix du pétrole, augmentation du point d'indice, augmentation du prix du traitement du SIETOM) et des éléments internes à l'organisation (congé de longue durée d'un agent), nos efforts de gestion nous permettent d'imaginer un coût de collecte identique à celui de l'an passé soit 372 800€.
Nous estimons pouvoir dégager un résultat de fonctionnement positif de l'ordre de 185 000€ (2015 : 179 000€). Comme prévu lors du vote du budget, celui-ci viendra financer notre investissement en complément de l'emprunt que nous avons réalisé en 2016 de 150 000€.

Comme vous le savez, le traitement des OM est assuré par le SIETOM de Drugeac qui a une convention avec l'incinérateur d'Egletons. Si en 2016 le tarif à la tonne est passé de 107€/tonne à 112€/tonne, cela ne semble pas suffisant pour résoudre les problèmes financiers de la structure. Une importante réflexion de réorganisation est en cours et la Communauté de Communes du Pays de Salers s'y associe activement. Celle-ci conduit à chercher des pistes d'économies et/ou de développement. Néanmoins, il conviendra d'envisager une progression du coût du traitement de l'ordre de 10€ la tonne.

Dans le cadre de notre démarche TEPCV, nous avons inscrit plusieurs investissements à réaliser dès 2017 :

- Favoriser la pratique du compostage : acquisition de 500 composteurs et bio-seaux : coût : 20 000€ (financement TEPCV : 16 000€)
- Equiper nos quais de déchetteries de broyeurs de branches afin d'optimiser le remplissage des bennes. Coût : 60 000€ (financement TEPCV : 48 000€)
- Développer un concept innovant de production de bio-gnv et l'utiliser dans le cadre de nos collectes OM : renouvellement de 3 camions OM : 630 000€ (financement TEPCV : 504 000€)

D'autre part, nous devons procéder au renouvellement d'une partie de nos containers. Je vous rappelle que ceux-ci sont propriétés de la communauté de communes et que les agents sont seuls juges de leurs emplacements et de leurs nombres. Coût : 15 000€

C. Les Déchetteries

Nos trois déchetteries sont désormais ouvertes. Je vous rappelle que celles-ci sont accessibles aux particuliers gratuitement et contre paiement pour les professionnels.
Nous pouvons observer une relative homogénéité des déchets collectés sur nos différents points tant en quantités qu'en composition.

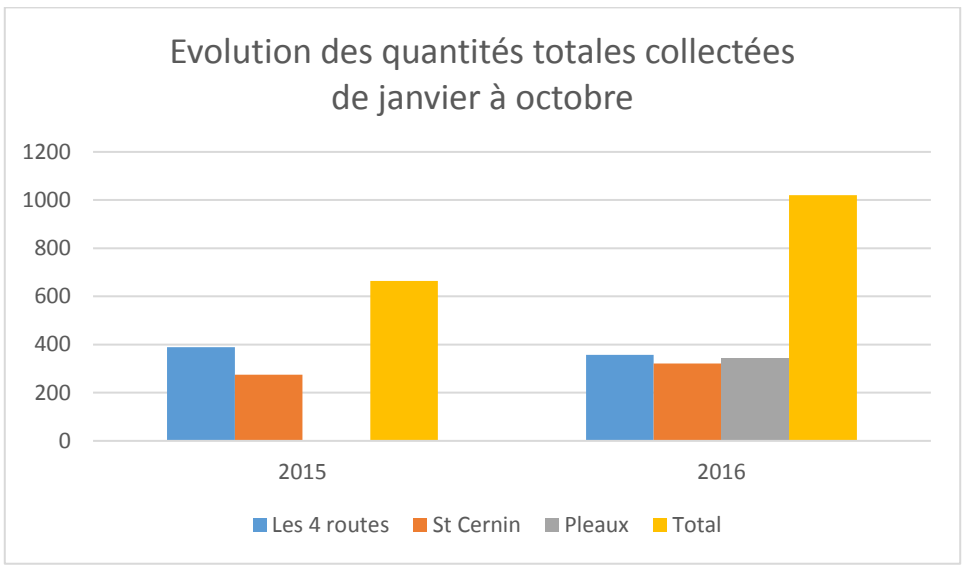

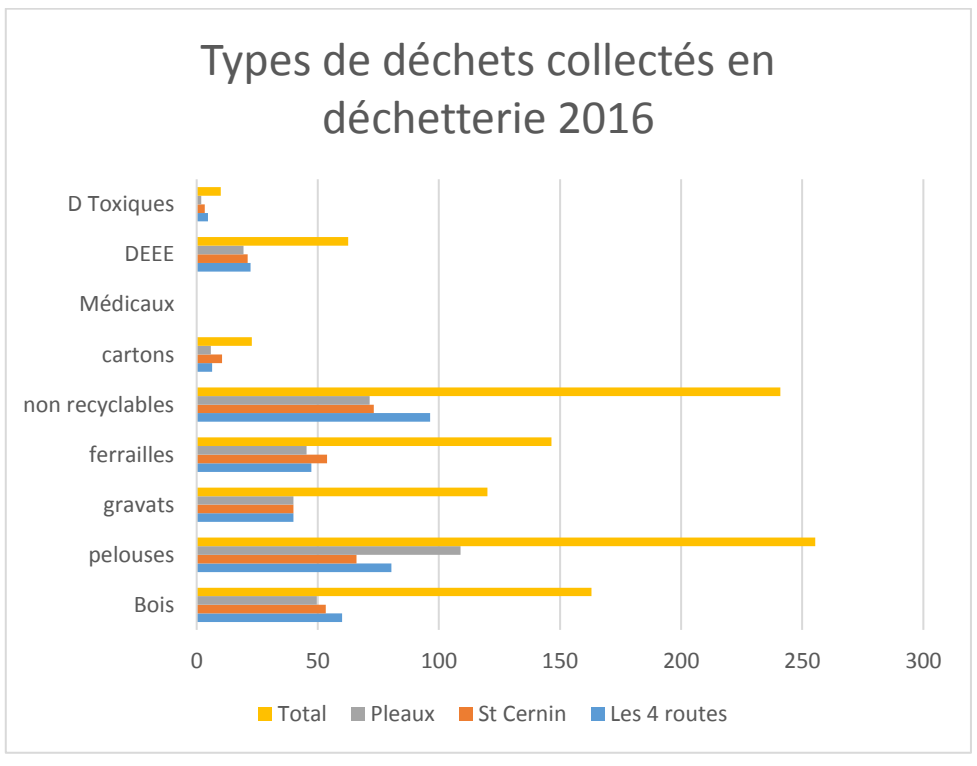

Si en 2015 le traitement de l'ensemble de ces déchets avait coûté 58 174€TTC (net)à la collectivité, pour 2016 nous estimons que le coût devrait avoisiner les 107 000€TTC (net).

Nos actions en faveur du compostage et les initiatives communales pour limiter les collectes de déchets verts, nous laissent envisager des pistes d'amélioration.
En parallèle, nous développons la gamme des produits acceptés en déchetterie. Dernières en date, les capsules NESPRESSO sont dorénavant collectées en déchetteries pour être recyclées (gratuit pour la collectivité).

D. Les Plastiques Agricoles

En 2016, 198 agriculteurs ont apporté 67,44 tonnes de films plastiques agricoles usagés soit exactement la même quantité qu'en 2015. La collecte de ficelles et filets que nous avons mis en place depuis 2014 progresse quant à elle de manière exponentielle : +52% entre 2014 et 2015 et + 48% entre 2015 et 2016, soit 15.42 tonnes collectées en 2016.

Nous arrivons désormais à un bon taux de collecte par rapport à la quantité du gisement estimé. Toutefois, il est important que la qualité du tri se maintienne. En effet, tous les volumes qui ne sont pas triés correctement sont envoyés à l'incinération à Egletons (109€ la tonne).
Les agriculteurs du GVA de Mauriac/Pleaux/Salers participent à l'amélioration d'année en année de la quantité et de la qualité des tonnages collectés.
Toutefois il existe d'autres pistes d'amélioration.
D'une part, nous souhaiterions que les agriculteurs du GVA Aurillac-St Cernin puissent s'impliquer davantage dans l'organisation des collectes, comme ils le font sur le secteur d'Aurillac.
D'autre part, nous sollicitons chaque année, depuis 2011, la Chambre d'Agriculture pour qu'elle prenne le relais sur l'organisation de la collecte. En effet, ADIVALOR (organisme financeur) souhaite contractualiser à un niveau départemental. D'autre part, l'ensemble des collectes qui sont gérées par et chez les agriculteurs présentent de meilleurs résultats.

Je vous rappelle que les communes ne doivent plus accepter ces types de déchets dans leurs collectes d'encombrants et que la communauté de communes ne les accepte pas en déchetterie.

E. Service Public d'Assainissement Non Collectif

1. Reprise des contrôles

La loi prévoit que les installations d'assainissement non collectif (ANC) soient contrôlées dans une période ne pouvant excéder 10 ans. Dans ce cadre, la campagne de contrôle a débuté de nouveau sur le Pays de Salers en 2016, pour les installations qui avaient été visitées une première fois en 2006.
Je vous rappelle que nous avons confié cette mission via un contrat de prestation à la SAUR. Cette gestion déléguée nous permet de conserver les tarifs de contrôle les moins chers du département.

Notre territoire compte environ 3500 installations.

Je vous rappelle que la nomenclature a évolué. Là où l'ancienne permettait de classer les ANC en 3 catégories : "réhabilitation urgente", « à réhabiliter », « ne nécessitant pas de réhabilitation » ; aujourd'hui, on parle désormais :

- d'absence de non-conformité,
- de non conformité avec plusieurs nuances de délais (1 an si vente pour des installations incomplètes, sous 4 ans si impact sanitaire, l'absence d'installation justifie des travaux dans les meilleurs délais).

Cette modification risque d'entraîner des changements dans les classements d'installations qui ont été précédemment visitées et il est important de bien l'expliquer aux usagers.

2. Les soutiens financiers

Je vous rappelle que les soutiens financiers de l'Agence de l'Eau sont à demander groupés et attribués sous forme de contrats de deux ans.

Pour la période octobre 2015-octobre 2017, ce sont donc 42 dossiers qui recevront une subvention maximale de 4200€.

Je vous rappelle que pour être éligibles les ANC doivent respecter les nouveaux critères édictés par l'Agence de l'eau :

- Résidence principale
- Résidence acquise avant le 1er janvier 2011
- Effluents se déversant sur la parcelle d'un tiers

Enfin, nous ne pourrons déposer une nouvelle demande de soutien , qu'une fois que 75% des 42 dossiers auront été réalisés.

F. Le transfert des compétences eau et assainissement

Comme vous le savez l'adoption de la loi NOTRe nous impose une modification importante de la structuration de nos compétences. Ainsi nous allons devoir prendre les compétences eau et assainissement, à l'horizon maximal de 2020.

Dès 2016, nous avons débuté un travail de prise de connaissance du dossier et nous avons pu solliciter les communes pour obtenir un certain nombre d'informations relevant de la gestion du service. Les groupes de travail mis en place ont validé le lancement d'une étude pour ce transfert de compétence. Celle-ci comprend deux parties distinctes :

Lot n°1 : Étude de gouvernance - mutualisation
(marché à prix global et forfaitaire)

Tranche Ferme :
Phase 1 - Analyse de la situation
Phase 2 - Définition d'un niveau de service futur et Étude de scénarii de mutualisation
Phase 3 - Analyse comparative du mode de gestion

Tranche Conditionnelle :
Phase 4 - Assistance à la création et à la mise en oeuvre des nouvelles compétences eau -assainissement

Lot n°2 : Cartographie des réseaux et des infrastructures
(marché à bon de commande)

Étape 1 : Récupération et numérisation des données existantes – création du SIG
Étape 2 : Relevés cartographiques : relevés de terrain & développement du SIG
Étape 3 : Production de documents et transmission des données informatiques

commandes de prestations de cartographie en fonction des besoins
sur la base des prix du BPU

Nous avons sollicité la Communauté de Communes du Pays de Mauriac pour lancer l'étude au niveau du périmètre des deux intercommunalités, afin de mutualiser les coûts. Il nous a été apporté une réponse négative. Début 2017, nous lancerons donc une consultation pour la réalisation de cette étude sur le seul périmètre du Pays de Salers.
Coût 2017-2018 : 250 000€ (70% de subvention à demander)

G. La Méthanisation en Pays de Salers

Les travaux de la première unité de méthanisation du Pays de Salers, située à St Bonnet de Salers sont en cours de finalisation. Les premiers essais de fonctionnement devraient avoir lieu aux mois de janvier/février 2017. D'un montant de 3.5 millions d'euros, ce projet va permettre de produire de l'électricité, du gaz et d'alimenter la coopérative laitière en froid.

Le second projet sur l'Espace d'Activités 360 Degrés devrait voir ses travaux débuter au mois d'avril 2017. Je vous rappelle qu'il existe également un projet sur la commune de Pleaux. Compte tenu de l'éloignement géographique des bâtiments sur la commune, une réflexion supplémentaire sur un réseau de chaleur doit être menée. Enfin, une réflexion similaire est en cours sur la commune de St Illide.

SERVICES AUX PERSONNES

A. Notre action jeunesse

1. Relais Petite Enfance

Le Relais Petite Enfance est un lieu d'échange, de rencontres et d'information pour les assistantes maternelles, les parents et les enfants. Le RPE a connu plusieurs évolutions au cours de l'année 2016 :

- Montée en puissance du point d'accueil de St Illide
- Changement d'animatrice depuis août : Anaëlle MONTAUBAN, suite au départ de Marie AUBAZAC
- Réouverture d'un point sur Anglards de Salers, à la demande des assistantes maternelles

Aujourd'hui, le RPE est donc présent sur St Cernin, St Illide, Pleaux, St Martin Vx et Anglards de Salers. Il bénéficie de l'ensemble des actions culturelles jeune public que nous mettons en place à savoir programmation et éveil musical.

	2013		2014		2015		2016	
	Fréquentation	Moy/anim	Fréquentation	Moy/anim	Fréquentation	Moy/anim	Fréquentation	Moy/anim
Animations	76		73		65		81	
Enfants	482	6.34	315	4.31	333	5.12	470	5.8
Ass. Mater	122	1.60	103	1.41	140	2.15	196	2.41
Parents	141	1.85	120	1.64	84	1.3	164	2.02
TOTAL	745		538		557		830	

Coût annuel : 17 000€

2. Activités Jeunesse

Depuis sa création, la communauté de communes a mis en place durant les vacances scolaires (sauf Noël) des animations jeunesse dans les 6 bourgs centres de son territoire. Ces activités sont encadrées par l'ASLJ.
Dans le cadre de la modification de fréquentation que nous avons pu enregistrer, nous avons décidé de réorganiser ces animations.
Auparavant, pendant les « petites vacances », l'ASLJ proposait deux matinées de sports et jeux par point. Aujourd'hui, c'est une journée complète par point et par période de « petites vacances ». Ces journées s'organisent de la manière suivante : de 10h à 12h et de 14h à 17h : animations sportives et jeux et de 12h à 14h : repas tiré du sac surveillé par les animateurs.
Le début d'année 2017 sera l'occasion de tirer un premier bilan de ces évolutions.
Coût annuel : 10 200€

Je vous rappelle qu'une réflexion importante doit être menée par la commission Services aux Personnes qui doit étudier l'éventualité d'une prise de compétence des Centres de Loisirs par la communauté de communes, en 2017.

3. Soutien à la pratique sportive des plus jeunes

La communauté de communes souhaite faciliter la pratique sportive et culturelle des plus jeunes :

- Ainsi elle offre un soutien de 500€ pour l'achat de matériel pour les écoles de sport du territoire.

Coût annuel : 3 500€

- D'autre part, elle participe financièrement auprès des familles à l'inscription des enfants par l'intermédiaire du Chéqu'Lyre, dans les écoles de sport ou de musique

4. Découverte d'activités

Je vous rappelle que la Communauté de Communes du Pays de Salers invite tous les ans les établissements scolaires, les écoles de sport et les centres de loisirs à bénéficier gratuitement des activités nordiques du Col de Légal et du Falgoux, de sorties éducatives à la Maison de la Paille et du Grain ou encore à la Maison de la Salers.

Coût 2016 :425 €

D'autre part, les élèves bénéficient d'une prise en charge d'une partie des entrées aux piscines de Mauriac et Aurillac, à hauteur de 1€ par entrée.

Coût 2016 : 1452€.

5. Pack stagiaire

Dans le cadre de son partenariat avec le Pays Haut Cantal Dordogne, la communauté de communes proposait une action « Pack Stagiaire ». Celle-ci permettait aux étudiants de bénéficier d'une aide de 100€ mensuels pendant la durée de leur stage, stage qui implique soit du transport soit un hébergement. Ce soutien est ouvert aux jeunes du territoire partant faire un stage à l'extérieur ou l'inverse.

Comme vous le savez, suite à la fusion des régions et au nouveau fonctionnement de celles-ci il a été décidé de mettre fin au Pays Haut Cantal Dordogne. Aussi, l'action « Pack Stagiaire » n'a pas été reconduite.

6. Ecole numérique

La Communauté de Communes souhaite s'est s'engagée dans une démarche d'uniformisation des équipements et des réseaux dans toutes les classes afin de garantir l'équité numérique pour tous les élèves du territoire, dans les écoles publiques comme privées.

Un important travail de concertation entre enseignants, municipalités, éducation nationale, professionnels et communauté de communes a été réalisé. Il a mené à une requalification du projet initial.

Il a consisté en un premier état des lieux des pratiques et des équipements. Ensuite chaque école (enseignant et municipalité) a travaillé avec l'enseignant du numérique sur son projet pédagogique et les équipements nécessaires à sa mise en œuvre.

La communauté de communes assure quant à elle la coordination globale du projet et le montage des dossiers. Plusieurs demandes de financement ont été réalisées auprès de l'Etat, Conseil Régional et Feder.

Le coût prévisionnel global de l'opération est de 220 000€.
Si la communauté de communes envisage de financer l'ensemble du restant à charge après déduction des subventions, le règlement financier du Feder pourrait nous contraindre à demander une participation financière auprès des communes disposant d'une école.

7. Conseil communautaire des jeunes : CCJ

La Communauté de Communes du Pays de Salers souhaite sensibiliser les jeunes à la vie associative et à leur implication dans la vie locale.
Après une campagne de promotion, 20 jeunes volontaires et motivés, nés entre 2001 et 2005 (6ème, 5ème, 4ème et 3ème) composent dorénavant le Conseil Communautaire des Jeunes.
Pour une période d'un an, le CCJ sera doté de deux commissions de travail encadrées par le responsable de la commission jeunesse, un agent et un conseiller communautaire tuteur :

- Sport et Environnement
- Culture et Solidarité

Les commissions se réuniront 5 fois et le CCJ se réunira 3 fois de manière plénière. Il sera doté d'une enveloppe budgétaire de 10 000€ maximale qui sera allouée par les élus en fonction des projets présentés par les juniors.
Coût 2016-2017 : 10 000€

B. Nos services directs aux personnes

1. Portage de repas

Depuis 2009, la collectivité soutient les services de portage de repas à domicile du territoire via les associations ADMR de St Cernin/Salers et Pleaux et la commune de Pleaux. De 2009 au 31 décembre 2016 ce sont près de 170 000 repas qui ont été soutenus par le Pays de Salers.

Année	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016 estimé	**TOTAL**
Nombre de repas soutenus	25 347	22 121	22 268	22 280	22 005	18 427	17 424	20 000	**169 872**

Je vous rappelle que la communauté de communes apporte un soutien financier à chaque repas servi sur son territoire de 0.30€ (0.40€ pour les communes de la vallée du Mars : Le Falgoux, St Vincent et le Vaulmier).
Coût annuel environ : 7 000€

2. Aide au dernier commerce

Depuis sa création, la Communauté de Communes a mis en place un dispositif visant à aider la création ou la reprise du dernier commerce d'alimentation ou bar-restaurant d'une commune. Elle soutient les projets publics comme privés dans la mesure de 25% de 20 000€ d'investissements. En 2016, nous avons pu soutenir deux projets : la reprise de l'épicerie du Falgoux et la reprise du bar -restaurant d'Anglards de Salers.

Le Leader a inscrit une action s'inspirant de notre système de financement. Le Leader demandant un cofinancement public systématique, la commission en charge de cette action doit travailler au remaniement de notre aide afin de pouvoir maximiser les possibilités de financements européens.
Coût 2016 : 10 000€

3. Relais de Services Publics

La communauté de communes dispose d'un réseau de 3 maisons de services publics, labellisées Relais de Services Publics : bibliothèque de Pleaux, bibliothèque de St Cernin, Siège de la communauté de communes. Ces points d'accueil sont par ailleurs Espace Public Numérique.
Plusieurs organismes assurent des permanences (physiques ou en visioconférence) :

- CPAM,
- APAJ
- CAF
- Pôle Emploi
- UDAF
- MSA

La commission « action sociale » devra se pencher sur la lisibilité de notre offre ainsi que la fréquentation de ces relais de services au public.
Coût annuel : 3 000€

4. Chéquier Services/Culture

Chaque année, au moment de la rentrée scolaire, chaque foyer reçoit le carnet d'avantages : Chèqu'Lyre. Ce chéquier de bons de réduction s'adresse à l'ensemble des habitants du territoire. : petits et grands
Il est réalisé en partenariat avec 26 associations et structures du territoire et permet aux familles de bénéficier de réductions :

- Ecoles de sport, de danse
- Programmation culturelle intercommunale
- Accès aux maisons thématiques
- Ecoles de musique (subvention à hauteur de 50% du coût dans un maximum de 300€)

Nouvelle venue : Ecole de Handball de St Cernin !

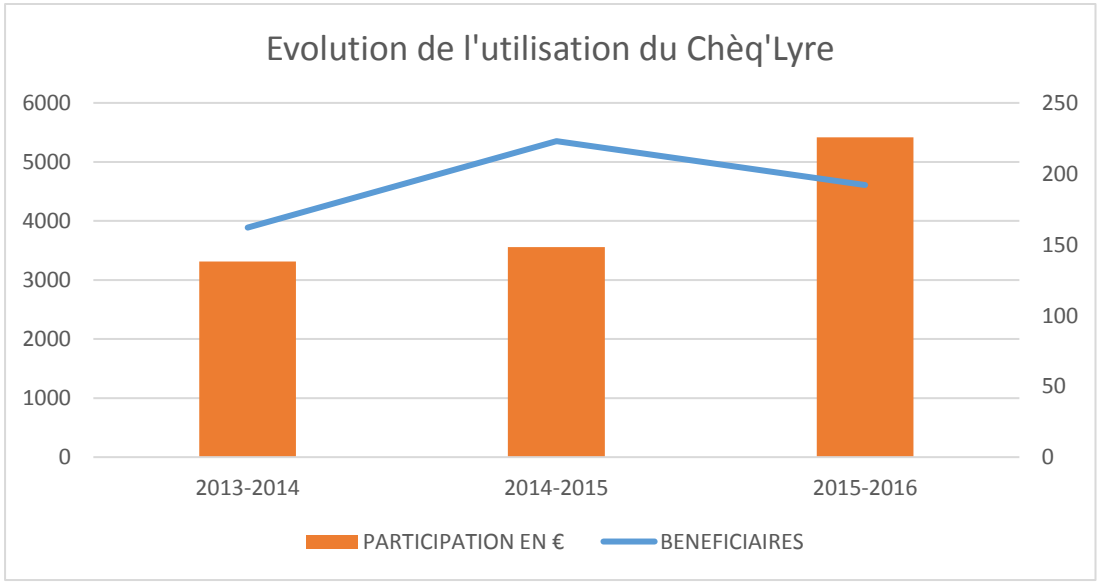

5. Soutien au secteur médico-social

La communauté de communes s'inscrit dans une démarche de soutien à la modernisation et au développement des maisons de retraite du territoire, par le financement d'une partie des hébergements temporaires.
Si nous avons déjà pu soutenir les EHPAD de : St Illide, Salers, Ally, nous sommes dans l'attente d'éléments de la part de l'EHPAD de Pleaux et du Conseil départemental au sujet du Plan Pluriannuel d'Investissement.

D'autre part, nous avons soutenu le projet d'investissement de maison de santé à St Martin Valmeroux.

6. Transports scolaires

Pour cette nouvelle rentrée scolaire, 351 demandes d'inscription au transport scolaire ont été enregistrées. La Communauté de Communes du Pays de Salers est gestionnaire de proximité du transport scolaire depuis 4 ans et constate un maintien du nombre d'élèves bénéficiant de ce service. L'analyse par commune montre cependant quelques nuances. Aussi, si Saint Cernin, Saint Chamant et Escorailles augmentent annuellement leur nombre d'inscrits, Anglards de Salers, Brageac et Salers sont en baisse.
En 2016-17, 21 circuits sillonnent quotidiennement le territoire, soit un de moins par rapport à l'année dernière. La ligne supprimée, à destination de l'école publique de Pleaux, ne transportait que 5 élèves qui sont désormais pris en charge sur une autre ligne.

Chaque jour, ce sont plus de 1400 km qui sont parcourus pour desservir 25 communes et 18 établissements scolaires.
Pour l'année scolaire 2015-2016, la part du GPTS s'est élevée à 57 924,54 €, montant intégralement refacturé aux communes. Seul reste à la charge de la Communauté de Communes le fonctionnement du service, à hauteur d'un mi-temps.

Dans le cadre de la loi NOTRe, la compétence Transports a été transféré des départements aux régions. Ainsi, si l'organisation telle que nous la connaissons perdure pour l'année scolaire 2016-2017, et peut être 2017-2018, la région Auvergne-Rhône-Alpes doit se déterminer sur son futur fonctionnement et ses éventuelles mesures de financement. Je vous rappelle que jusqu'à aujourd'hui, la communauté de communes avait conventionné avec le département pour assurer la gestion en tant que GPTS (voir OB de 2016), elle percevait de la part du département un financement à hauteur de 5000€ pour cette mission.
1111

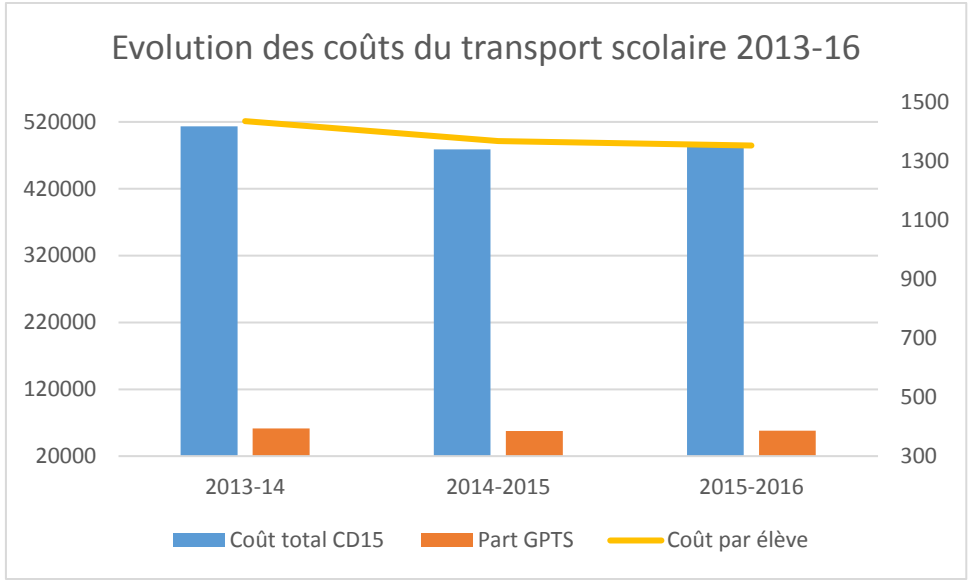

<u>Coût annuel : 16 000€</u>

Actions	**Coût estimé 2017**
Relais Petite Enfance	17 000€
Activités Jeunesse	10 200€
Ecoles de sport	3 500€
Découvertes d'activités+ sorties piscine	1 877€
Pack Stagiaires	
Portage de repas à domicile	7 000€
Aide au dernier commerce	10 000€
Relais de services publics	3 000€
Chèqu'Lyre	5 415€
Conseil communautaire des jeunes	10 000€
Ecole numérique	220 000€
Transports scolaires	13 800€
TOTAL	**301 792€**

<u>La Communauté de Communes consacrera plus de 300 000€ de son budget 2017 à l'action directe auprès des personnes.</u>

PROPOSITIONS

A. Vote des taux d'imposition 2015

Considérant l'ensemble des projets de la Communauté de Communes, la capacité d'autofinancement qu'elle dégage malgré un contexte de pression financière intense sur les collectivités, je vous proposerai de maintenir les taux de fiscalité que nous appliquons depuis 2009.

B. Financement du Service Ordures Ménagères

Comme prévu aux OB de 2016, nous avons réalisé dans l'année un emprunt de 150 000€. Celui-ci associé à un effort de gestion considérable qui nous permet de dégager une capacité d'autofinancement annuelle d'environ 175 000€, nous amène à financer les 3 déchetteries et le bâtiment technique avec un endettement global de 900 000€.

Considérant le prochain programme d'investissement, les incertitudes pesant sur le financement du SIETOM et les marges de manœuvre que nous nous efforçons de dégager annuellement, je vous propose de construire un budget OM sur la base d'un taux de TEOM identique à 2016, soit un maintien du taux depuis 2012.

Par ailleurs, je vous propose de fixer le montant des redevances spéciales pour 2017. Considérant que les valeurs des bases seront revalorisées d'environ 1%, je vous propose d'appliquer la même évolution à nos redevances spéciales soit :

- Administrations (Mairies, Postes, Trésoreries, Offices de Tourisme, Médiathèques, …) : 180€ (2016 : 178€)
- Centres d'exploitation de l'Equipement : 495€ (2016 : 490€)
- CCAS de Pléaux : 12 509€ (2016 : 12 385€)
- Isotoner : 578€ (2016 : 572€)
- Coopérative de Saint Bonnet de Salers : 578€ (2016 : 572€)
- Maisons de retraite/ Collèges: 737€ (2016 : 730€)
- Ecoles primaires : 180€ (2016 : 178€)

C. Redevances SPANC

Je vous rappelle que la deuxième campagne de contrôle de bon fonctionnement des ANC a débuté en 2016. En effet, le législateur prévoit un délai maximal de 10 ans entre deux contrôles, les premiers usagers ayant été contrôlés en 2006.

Je vous propose de reconduire les tarifs que nous avons mis en place en 2016, à savoir :

- 60€ pour le contrôle d'un assainissement existant
- 100€ pour le contrôle de conformité d'un assainissement neuf
- 110€ pour une visite demandée par un notaire ou une agence immobilière

D'autre part en cas de refus de contrôle de la part de propriétaires matérialisé par 3 absences après 3 prises de rendez-vous ou avis de passage à périodes différentes, il sera facturé le double des frais de contrôle.

D. Taxe de Séjour Intercommunale

Je vous propose de reconduire les tarifs de taxe de séjour 2016. Je vous rappelle que ceux-ci font l'objet d'une harmonisation départementale.

Proposition de grille tarifaire : Taxe de séjour Cantal 2017

	MEUBLES GITES D'ETAPE – GITES DE SEJOUR AUTRES HEBERGEMENTS « LOCATIFS » *en euros par nuitée*		HOTELS RESIDENCE DE TOURISME *en euros par nuitée*		CAMPINGS - CARAVANAGES HEBERGEMENTS DE PLEIN AIR PARCS RESIDENTIELS DE LOISIRS *en euros par nuitée*	
	Barème national	Tarif harmonisé	Barème national	Tarif harmonisé	Barème national	Tarif harmonisé
Non classé ou non labellisé*	0.20 / 0.75	0.50	0.20 / 0.75	0.50		0.20
1 étoile ou équivalence labellisée*	0.20 / 0.75	0.50	0.20 / 0.75	0.50	0.20	0.20
2 étoiles ou équivalence labellisée*	0.30 / 0.90	0.80	0.30 / 0.90	0.80	0.20	0.20
3 étoiles ou équivalence labellisée*	0.50 / 1.50	0.90	0.50 / 1.50	0.90	0.20 / 0.55	0.50
4 étoiles et plus ou équivalence labellisée*	0.65 / 2.25	1.20	0.65 / 2.25	1.20	0.20 / 0.55	0.50

	VILLAGES DE VACANCES *en euros par nuitée*		AIRE / PARC DE STATIONEMMENT CAMPING CARS *en euros par tranche de 24 h*		PORT DE PLAISANCE *en euros par nuitée*	
	Barème national 2015	Tarif harmonisé	Barème national 2015	Tarif harmonisé	Barème national 2015	Tarif harmonisé
Non classé*	0.20 / 0.75	0.70	idem hôtel 1 étoile, soit 0.20 / 0.75	0.50	0.20	0.20
1, 2, 3 étoiles*	0.20 / 0.75	0.70				
4 et 5 étoiles*	0.30 / 0.90	0.80				

CHAMBRES D'HOTES* *en euros par nuitée*	
Barème national unique	Tarif départemental
0.20 / 075	**0.75**

** et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes*

Exonérations obligatoires :

- Les mineurs (moins de 18 ans)
- Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans la commune
- Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire
- Les personnes qui occupent des locaux dont le loyer est inférieur à un montant fixé par une délibération du conseil municipal

D'autre part, je vous rappelle que la taxe de séjour est en vigueur sur le Pays de Salers depuis 2005. A la charge des clientèles en séjour elle est récoltée par l'hébergeur.
Chaque hébergeur doit tenir un livre de compte et effectuer une déclaration mensuelle de cette taxe de séjour auprès de la communauté de communes. Le produit de cette taxe est intégralement reversé à l'Office de Tourisme.
Considérant l'absence de déclaration de taxe de séjour de certains hébergeurs connus ou qui font leur promotion sur des sites internet sans être déclarés, je vous propose de continuer à appliquer une taxation d'office comme le permet la loi de finances 2015 n°2014-1654 du 29 décembre 2014.

Mode de calcul de la taxation d'office :
Capacité de l'hébergement x nombre de jours de vacances scolaires toutes zones confondues hors vacances de noël soit 130 jours x tarif de la taxe en fonction du classement
Exemple pour un meublé de tourisme classé 3 étoiles d'une capacité de 4 personnes
4 x 126 x 0.90 = 453.60 €